

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, pour :

- vous rendre compte de l'activité de notre Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir,
- soumettre à votre approbation, les comptes sociaux, l'affectation du résultat et les comptes consolidés dudit exercice,
- vous proposer de donner quitus aux Administrateurs,
- vous proposer de renouveler l'autorisation conférée au Conseil d'Administration de faire procéder au rachat, par la Société, de ses propres actions et de réduire le capital social par annulation d'actions auto détenues.

I. Résultats économiques et financiers de la Société et du Groupe

A. Présentation des comptes sociaux et consolidés

Les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2015 que nous soumettons à votre approbation ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les états financiers consolidés du Groupe Tessi au 31 décembre 2015 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ces normes et interprétations sont disponibles sur le site Internet de l'Union Européenne à l'adresse :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015 sont sans incidence sur les états financiers du Groupe, à l'exception de l'interprétation IFRIC 21 – Taxes, relative à la comptabilisation d'un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible.

La première application de l'interprétation IFRIC 21 – Taxes entraîne des impacts sur les états financiers consolidés du Groupe, explicités dans la note 2.1

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2015.

Les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur : les instruments financiers dérivés, les investissements détenus à des fins de négociation et les investissements disponibles à la vente. Les actifs et passifs qui font l'objet d'une opération de couverture n'ont pas été renseignés à leur juste valeur en considération du risque couvert.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

1. Comptes consolidés

Les méthodes de consolidation sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés.

1.1. Périmètre de consolidation

Les sociétés inscrites dans le périmètre de consolidation du Groupe Tessi sont indiquées dans l'annexe aux comptes consolidés.

Le périmètre de consolidation a connu au cours de l'exercice 2015 les modifications suivantes :

a. Sont intervenues les acquisitions et créations des sociétés suivantes

- acquisition au 26 février 2015 et consolidation par intégration globale de la société Near Perfection, basée en Espagne.
- acquisition au 27 mars 2015 et consolidation par intégration globale de la société Promotion Marketing Communication - PMC, spécialisée en conseil en marketing opérationnel,
- acquisition au 23 décembre 2015 de 87,4% du capital et consolidation par intégration globale de la société Diagonal Company et de ses filiales,
- création au 17 avril 2015 et consolidation par intégration globale de la société My Shopper Agency, spécialisée dans le conseil en marketing opérationnel,
- création au 19 août 2015 et consolidation par intégration globale de la société Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Lyon, spécialisée dans la gestion de la Relation Client,
- création au 19 août 2015 et consolidation par intégration globale de la société Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Metz, spécialisée dans la gestion de la Relation Client,

b. Autres mouvements

- fusion-absorption de la société 2PL Prod par la société Tessi Editique en date du 31 juillet 2015 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2015,
- fusion-absorption de la société SOFT PROMO par la société TESSI TMS en date du 31 décembre 2015 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2015,
- fusion-absorption de la société SAKARAH par la société TESSI TECHNOLOGIES en date du 31 décembre 2015 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2015,
- liquidation en date du 23 décembre 2015 de la société INTACTUS.

Ces mouvements n'ont pas d'impacts sur les comptes consolidés 2015.

1.2. Résultats consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015

En milliers d'euros	Exercice au 31/12/2015	Rappel exercice au 31/12/2014*	Variation 2015/2014 en %
Chiffre d'affaires net	289 963	247 195	17,30 %
Produits d'exploitation	294 251	250 281	17,6 %
Charges d'exploitation	252 387	216 814	16,4 %
Résultat opérationnel courant	41 864	33 467	25,1 %
Autres charges et produits opérationnels non courants	-535	-3 098	82,7 %
Résultat financier	-429	-618	30,6 %
Résultat avant impôt	40 900	29 751	37,5 %
Participation dans des entreprises associées	-5 000		
Résultat net des activités poursuivies	25 138	19 708	27,5%
Résultat net des activités destinées à être cédées ou abandonnées	-74		
Résultat net de l'ensemble consolidé	25 064	19 708	27,2 %
Résultat net (part du Groupe)	22 985	18 323	25,4 %
BNPA (en €) de l'ensemble consolidé	8,22	6,53	25,9 %
BNPA (en €) des activités poursuivies	8,24	6,53	26,2 %

* retraité de l'application d'IFRIC 21

a. Trésorerie, équivalents de trésorerie et endettement net

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Valeurs mobilières de placement	951	5 784
Disponibilités et équivalents de trésorerie des activités commerciales	151 031	109 942
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises	142 430	134 383
Découverts bancaires	-4 700	-1 847
Trésorerie et équivalents de trésorerie	289 712	248 262
Avances reçues pour le compte des opérations promotionnelles	-18 766	-19 154
Compte bancaire non disponible lié à l'acquisition de Diagonal Company	-16 250	
Avances reçues pour le compte des clients Diagonal Company	-22 774	
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises	-86 682	-89 161
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des avances	145 240	139 947
Dettes financières	-115 745	-70 826
Trésorerie nette incluant la trésorerie non mobilisable de CPoR Devises	29 495	69 121
Trésorerie non mobilisable de l'activité CPoR Devises	29 720	47 856
Trésorerie nette excluant la trésorerie non mobilisable de CPoR Devises	-255	21 265

b. Trésorerie de CPoR Devises

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises, dont :	142 430	134 383
Comptes bancaires de la clientèle	31 486	39 401
Prêts au jour le jour		6 500
Avoirs en devises	48 399	57 276
Avoirs en or	36 359	25 648
Comptes courants débiteurs à vue	26 186	5 558
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises, dont :	-86 682	- 89 161
Dépôts bancaires de la clientèle	-23 469	-38 899
Emprunts au jour le jour	-25 575	-12 727
Dettes en onces d'or	-35 450	-24 270
Dettes sur avoirs en devises	-2 030	-5 073
Comptes courants créditeurs à vue	-158	-8 192
Comptes courants à vue CPoR Devises	26 028	- 2 634
Trésorerie nette dédiée à l'activité CPoR Devises	29 720	47 856

c. Dettes financières

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/2015 *	Exercice clos le 31/12/2014
Dettes financières < à 1 an	15 777	5 960
Dettes financières > à 1 an et < à 5 ans	99 893	64 866
Dettes financières > à 5 ans	75	
Dettes financières	115 745	70 826

* Dont 80 millions d'euros d'emprunt souscrits en 2015 et 20 millions d'euros d'emprunt obligataire émis en janvier 2013.

2. Comptes sociaux de Tessi SA

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les résultats de la société Tessi ont été les suivants :

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Chiffre d'affaires	16 084	14 026
Produits d'exploitation	17 076	14 045
Charges d'exploitation	15 954	13 832
Résultat d'exploitation	1 123	214
Résultat financier	19 147	11 537
Résultat courant	20 270	11 750
Résultat exceptionnel	-3 896	253
Impôt sur les bénéfices	2 332	-1 835
Résultat net	14 043	13 839

Le résultat d'exploitation 2015 est en augmentation par rapport à 2014, le chiffre d'affaires augmentant un peu plus que les coûts relatifs aux fonctions support centrales.

Le résultat financier s'élève à 19 147 K€ en 2015 contre 11 537 K€ en 2014.

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/15	Exercice clos le 31/12/14
Produits nets financiers liés aux participations (1)	15 307	15 590
Produits nets sur cessions de VMP	878	878
Différence négative de change	-1	-1
Provisions / reprises sur dépréciations d'immobilisations financières (2)	4 810	-2 830
Charges / produits nets sur intérêts et autres charges assimilées (3)	-1 847	-2 100
Total	19 147	11 537

Le résultat exceptionnel est constitué pour l'essentiel de :

- la moins-value nette sur la cession des parts de la société 2PL Prod à la société Tessi Éditique pour 2 282 K€,
- la moins-value sur l'annulation des titres de la société Intactus pour 1 457 K€,
- la moins-value nette sur la cession des parts de la société Sakarah à la société Tessi Technologies pour 120 K€.

L'ensemble de ces moins-values sont compensées par des reprises de dépréciations classées en résultat financier.

Est joint, en annexe I au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R.225-102 du Code de Commerce.

B. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière, notamment de la situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Le chiffre d'affaires 2015 de Tessi s'inscrit en hausse de 42,8 M€ et atteint 290 M€ contre 247,2 M€ en 2014. À périmètre constant, il est en augmentation de 9,6 %.

- CPoR Devises est en léger repli de 1,1% à 44,2 M€, contre 44,7 M€ en 2014, imputable à l'activité devises.
- Tessi documents services est en croissance de 41,4 M€ à 219,8 M€ contre 178,4 M€ en 2014, soit une progression de 23,2 %. À périmètre constant, elle est de 13,6 %.
- Tessi customer marketing enregistre une activité à 25,9 M€ contre 24,1 M€ en 2014.

Le Groupe Tessi a dégagé en 2015 un résultat opérationnel courant de 41,9 M€ (14,4 % du CA), en augmentation par rapport à 2014 de 8,4 M€ soit +25,1 %.

- L'activité CPoR Devises génère un résultat opérationnel courant de 13,1 M€ en 2015 contre 12,7 M€ en 2014. Cette hausse est essentiellement imputable à l'activité or.
- L'activité Tessi customer marketing génère un résultat opérationnel courant positif de 0,1 M€ alors qu'il était négatif de 1,8 M€ en 2014. Cette amélioration a été possible grâce aux efforts de rationalisation effectués dans nos activités traditionnelles et du fait de la contribution positive de l'acquisition PMC.
- L'activité Tessi documents services génère en 2015 un résultat opérationnel courant de 28,7 M€ contre 22,6 M€ en 2014. L'ensemble des offres de cette activité contribue à cette augmentation. L'acquisition espagnole Graddo et l'acquisition Gdoc contribuent également à ce résultat à hauteur respectivement de 3,4 M€ et 0,9 M€.

Le Groupe Tessi voit ses dettes financières augmenter, elles passent de 70,8 M€ au 31 décembre 2014 à 115,7 M€ au 31 décembre 2015, en lien avec les opérations d'acquisition réalisées en 2015. Le Groupe Tessi a souscrit à un nouvel emprunt de 80 M€ afin de financer l'acquisition de Diagonal Company et de refinancer les deux crédits bancaires souscrits en 2014 pour un montant total de 35 M€. D'autre part, la trésorerie nette excluant la trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises s'élève à -0,2 M€ au 31 décembre 2015 contre 21,3 M€ en 2014.

C. Analyse financière des risques

1. Risques de taux

Dans le cadre de son financement, Tessi souscrit des emprunts bancaires à taux variables et fixes.

Les emprunts peuvent faire l'objet d'une couverture d'intérêts :

- soit par un swap de taux permettant de capper le taux d'intérêt variable,
- soit par un swap de taux permettant de fixer le taux d'intérêt variable.

Au 31 décembre 2015, cette couverture porte sur un montant nominal initial de dettes bancaires de 7,9 M€.

2. Risques de variation de cours

La Société n'est pas exposée de manière significative à des variations de cours.

3. Risques liés à l'environnement économique

Le Groupe est présent sur le marché français au travers de ses 3 Business Units (Tessi documents services, CPoR Devises et Tessi customer marketing) et propose des services et des solutions technologiques à des clients dans de nombreux secteurs de l'économie.

Bien que l'activité du Groupe présente un bon niveau de résistance aux différents cycles économiques et notamment une forte récurrence grâce à des contrats pluriannuels, elle peut être sensible à l'évolution de la situation économique et financière générale, et plus particulièrement de la situation financière des acteurs du secteur des services financiers et notamment les banques. Depuis 2008, ce secteur de l'économie a été le plus affecté par les incertitudes économiques internationales et la crise financière en Europe. Cette situation a pu créer des tensions chez les clients du Groupe, générant une baisse du niveau de leur activité et de leurs relations avec leurs fournisseurs et prestataires. Ces tensions sont potentiellement génératrices de pression sur les prix, d'arrêt ou de report de projets, notamment sur l'activité Tessi documents services.

Cette activité intègre notamment la division chèques et moyens de paiement scripturaux du Groupe, au sein de laquelle le Groupe accompagne la majorité des banques dans la gestion de leur filière des traitements des moyens de paiement papier. Dans ce contexte, le Groupe serait également affecté par une décision unilatérale qui viendrait remettre en cause la gratuité du chèque bancaire en France ou son existence même en tant que titre de paiement.

D'autre part, l'activité Tessi customer marketing peut être extrêmement sensible aux budgets d'investissements en marketing et opérations promotionnelles consacrés par les annonceurs. Ces budgets sont eux-mêmes très sensibles à l'environnement économique et au moral des entreprises. Enfin, le Groupe ne s'adresse actuellement de manière significative qu'aux marchés français et espagnol. Dès lors, son niveau d'activité est sensible à l'évolution de la conjoncture économique de ces pays.

Une évolution négative de l'environnement économique et financier affectant les marchés sur lesquels le Groupe est présent pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

4. Risques liés à l'environnement concurrentiel

Dans la conduite de ses activités et notamment l'activité Tessi documents services, le Groupe est confronté à de nombreux nouveaux acteurs et doit faire face à une plus forte intensité concurrentielle. L'activité est soutenue par une croissance du marché avec une tendance de fond à l'externalisation qui se poursuit ainsi que le développement des thèmes de la dématérialisation et du 100 % numérique. Le potentiel de croissance de ces marchés peut paraître attractif pour de nouveaux entrants ou des acteurs jusqu'à présent positionnés sur une seule partie de la chaîne de valeur, éditeurs de logiciels, constructeurs de machines de traitement du courrier et de solutions d'impression, archiveurs physiques, sociétés de services informatiques. Ces acteurs peuvent potentiellement disposer d'une capacité financière plus importante, ou d'échéances de rentabilité différentes, leur permettant ainsi d'adopter des politiques agressives en termes de prix. Une telle situation est susceptible d'affecter la croissance, l'activité, les parts de marché, le niveau de marge et les résultats du Groupe et ainsi avoir un effet défavorable sur ses perspectives.

5. Risques technologiques et informatiques

Dans le cadre de son activité, le Groupe utilise un certain nombre d'outils informatiques et de systèmes d'information.

Le Groupe a mis en œuvre des programmes et procédures spécifiques destinés à garantir une bonne gestion des risques informatiques qui couvrent les systèmes de sécurité et de sauvegarde. Les sites de production informatique et les centres de données sont notamment soumis à des procédures administratives et techniques de surveillance et de sauvegarde qui couvrent les accès physiques aux centres et aux systèmes d'information, la rupture ou la perturbation de l'approvisionnement en énergie, l'incendie, la régulation des amplitudes thermiques extrêmes, le stockage et la sauvegarde des données, les plans d'urgence et les plans de reprise suite à sinistre. Le Groupe ne peut néanmoins exclure la survenance de pannes des systèmes informatiques utilisés, directement ou indirectement, par le Groupe. Ces défaillances pourraient nuire à ses clients et en conséquence perturber ses activités.

6. Risques liés à la croissance externe

La stratégie de croissance du Groupe repose notamment sur l'acquisition de sociétés permettant l'accès à de nouveaux marchés et / ou des synergies avec ses activités existantes. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'identifier des cibles appropriées, de réaliser des acquisitions à des conditions satisfaisantes (notamment de prix), ou encore d'intégrer efficacement les sociétés ou activités nouvellement acquises, en réalisant les économies de coûts et les synergies escomptées.

Le Groupe pourrait également rencontrer des difficultés et / ou subir des retards dans l'intégration des sociétés acquises, en particulier du fait de la perte de clients, de possibles incompatibilités de leurs systèmes et procédures ou de leurs politiques et cultures d'entreprise, d'une moindre attention de la Direction portée à la gestion quotidienne, du départ de collaborateurs, notamment de cadres dirigeants ou de la prise en charge de passifs ou coûts, notamment de litiges significatifs non assurés.

Enfin, les concurrents du Groupe ainsi que des investisseurs financiers, en particulier des fonds d'investissement, pourraient acquérir des sociétés ou actifs constituant des cibles potentielles pour le Groupe ou pourraient rendre les acquisitions envisagées par le Groupe plus difficiles ou plus onéreuses.

Si le Groupe ne parvenait pas à maintenir une politique d'acquisition et d'investissement dynamique et compétitive face aux autres acteurs du marché, cela pourrait affecter sa capacité à réaliser ses objectifs de croissance et à développer ou maintenir ses parts de marché, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

7. Risques liés à la réglementation et à son évolution

Le Groupe exerce son activité dans un environnement fortement réglementé, tant au niveau national qu'eupéen, en particulier en matière de traitement de données et flux pour son activité Tessi documents services et pour sa filiale CPoR Devises, établissement de crédit. En outre, une part significative des clients du Groupe est soumise à la réglementation stricte du secteur financier.

La réglementation applicable aux activités du Groupe ou à ses clients est susceptible d'évolutions qui pourraient être tant favorables que défavorables au Groupe. Un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre, tout en offrant dans certains cas de nouvelles opportunités de développement, est susceptible d'entraîner de nouvelles conditions d'exercice des activités du

Groupe pouvant augmenter ses charges d'exploitation, limiter le champ de ses activités ou plus généralement constituer un frein au développement du Groupe.

De manière plus générale, le Groupe ne peut garantir que des modifications rapides et / ou importantes de la réglementation en vigueur n'auront pas à l'avenir d'effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

8. Risques d'image et de réputation

Le succès continu du Groupe dépend de sa capacité à maintenir sa réputation de rigueur, professionnalisme et intégrité. Le Groupe s'attache à maintenir la qualité de ses prestations. Toutefois, il ne peut garantir qu'il saura se préserver des conséquences dommageables pour sa réputation que pourrait avoir un éventuel accident, désastre, conflit d'intérêt ou encore litige l'impliquant.

La médiatisation d'éventuelles difficultés pourrait affecter la crédibilité et l'image du Groupe auprès de ses clients existants et cibles, et par voie de conséquence, sa capacité à maintenir ou développer certaines activités. Son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives pourraient en être affectés.

9. Risques liés à la difficulté de recruter du personnel qualifié

Les résultats d'exploitation futurs du Groupe dépendront en partie de sa capacité à retenir certains employés hautement qualifiés et à en attirer de nouveaux. Sur certains marchés, notamment celui des services informatiques, les sociétés restent dépendantes des compétences, de l'expérience et de la performance de son personnel.

D'autre part, les succès du Groupe dépendent dans une large mesure de la qualité et de l'expérience de son équipe dirigeante.

La réussite future du Groupe procède donc en partie de la fidélisation de ses cadres dirigeants et autres salariés clés et de sa capacité à continuer d'attirer, de motiver et de conserver un personnel hautement qualifié. Si le Groupe ne parvenait pas à conserver ses collaborateurs clés, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

10. Risques liés à l'internationalisation

Le Groupe souhaite poursuivre une stratégie de développement qui passe par une internationalisation de ses activités. Cette internationalisation est susceptible d'affecter les activités du Groupe, notamment en raison de nombreux facteurs externes tels que :

- l'instabilité économique, politique et le risque de terrorisme et de guerre,
- les fluctuations des taux de change et les dévaluations monétaires,
- les restrictions imposées en matière de transferts de capitaux,
- l'inflation, les éventuelles récessions et la volatilité des marchés financiers.

Le Groupe ne peut garantir qu'il pourra développer et appliquer des procédures, politiques et pratiques permettant d'anticiper et de maîtriser l'ensemble de ces risques ou d'en assurer une gestion efficace. S'il n'y parvenait pas, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives pourraient s'en trouver défavorablement affectés.

11. Risques liés aux activités de CPoR Devises

CPoR Devises est un établissement de crédit avec une exposition élevée aux risques de non-conformité, qui se traduisent notamment en risque d'atteinte à l'image et à la réputation. Les risques identifiés sont :

➤ Risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme

- acheter des valeurs d'origine frauduleuse,
- accepter des fonds issus d'activités illicites,
- accepter ou transférer des fonds passibles d'embargo,
- faciliter l'évasion fiscale.

CPoR Devises a mis en place un dispositif structuré, encadré par un Comité LCB-FT spécifique, qui intègre différentes mesures :

- un corpus procédural dédié, à la disposition de tous les collaborateurs de l'établissement sur l'intranet,
- des opérations effectuées très majoritairement avec des clients référencés et connus,
- un questionnaire spécifique pour les clients occasionnels, les interrogeant sur l'origine des fonds ou des valeurs et sur la justification économique de l'opération souhaitée,
- le filtrage des référentiels clients et des messages de règlement SWIFT par les listes de sanctions nationales et internationales,
- la limitation des activités internationales à une clientèle bancaire,
- la mise en œuvre d'un logiciel de détection des opérations atypiques permettant une analyse et une traçabilité des décisions,
- la formation régulière des personnels concernés.

➤ Risques d'image de par son rôle de place sur le marché de l'or

Bien que la cotation officielle de l'or, démarrée en 1948 ait pris fin en 2004 et que le marché de l'or investissement en France soit devenu un marché de gré à gré (comme il l'est à l'international depuis la création du fixing de Londres), il peut demeurer dans l'esprit de certains une confusion entre l'ex-cotation officielle et celle de CPoR Devises d'autant que cette dernière est reprise par plusieurs média nationaux.

Aussi CPoR Devises a précisé sur son site public et rappelé à ses équipes les éléments suivants quant au principe et à la détermination de sa cotation :

- La cotation officielle de l'or sur Euronext Paris a été définitivement supprimée depuis le 2 août 2004. Afin d'assurer la liquidité du marché, CPoR Devises, qui traitait déjà l'essentiel des ordres en bourse, continue de publier chaque jour à 13 heures un cours de référence pour les produits d'or les plus échangés en France, dont ceux anciennement cotés avant août 2004.
- Le passage du marché officiel à un marché de gré à gré n'a pas modifié fondamentalement le système de détermination des cours qui reste basé sur le prix du spot de l'once sur le marché international, sur l'offre et la demande propre à chacun des produits d'or ainsi que sur la liquidité du marché.

➤ **Risques de non-conformité à l'agrément accordé par l'ACPR**

- défaut de constitution des dossiers clients, en particulier non-identification des ayants droits économiques,
- traitement des virements émis et reçus non-conforme aux obligations réglementaires,
- traitement de données personnelles non-conforme à la Loi Informatique et Liberté, défaut de déclaration à la CNIL ou non-respect de l'autorisation reçue,
- non-respect des limites de l'activité définies par l'agrément reçu.

CPoR Devises a mis en place le dispositif suivant :

- gestion électronique des documents permettant un contrôle permanent des dossiers clients,
- encadrement des flux financiers : règlements émis uniquement à destination de comptes identifiés des clients, contrôle des donneurs d'ordre des virements reçus,
- contrôle permanent des opérations, détection et analyse des opérations inhabituelles ou atypiques.

➤ **Risques opérationnels, en particulier liés à la sûreté des personnes et des biens face à tout acte de malveillance**

Ce risque majeur est pris en charge par :

- un responsable sécurité et un comité sécurité dédié,
- des mesures spécifiques auditées par un prestataire indépendant.

Les risques bancaires spécifiques auxquels est également exposée CPoR Devises et qui constituent une moindre menace sont les risques de financement à court et très court termes et les risques de marché sur les devises exotiques et sur sa position or.

Les risques de crédit, de taux d'intérêt et de liquidité sont reconnus comme faibles chez CPoR Devises.

Couverture des risques de marché sur les activités or et devises

La politique générale de gestion Actif Passif se concrétise par une couverture systématique des actifs physiques détenus par CPoR Devises dans le cadre de ses activités de garantie de la liquidité des produits traités.

Les actifs physiques en or ou en monnaie fiduciaire sont couverts par des ventes scripturales symétriques. Ce principe se décline pour l'ensemble des actifs physiques traités par CPoR Devises.

Les opérations de couverture sont assurées par des transactions scripturales au comptant ou plus rarement à terme sans que leur échéance excède un mois. Les opérations de couverture sont effectuées quotidiennement ou en cours de journée en fonction de la position de change globale des actifs / passifs et de la volatilité constatée sur les supports.

➤ **Couverture des actifs fiduciaires**

- Devises majeures : les actifs fiduciaires sont couverts par des ventes scripturales au comptant dans la même devise.
- Limites de la couverture : l'impossibilité de trouver des contreparties interbancaires pour des opérations scripturales sur certaines devises exotiques ne permet pas cependant d'aboutir à une couverture parfaite exhaustive pour chacune des deux cents devises traitées par CPoR Devises.

- Devises exotiques : en l'absence de marché scriptural interbancaire pour les devises exotiques, les actifs fiduciaires sont couverts par une vente au comptant de devises avec lesquelles une corrélation historique peut être établie (Dollars, Livres sterling, Dollars canadiens). À défaut de corrélation avérée, les devises exotiques non couvertes sont financées en euros.

➤ Couverture des avoirs d'or physique

- La couverture des avoirs physiques en or ou des engagements en cours est assurée par une vente symétrique d'or scriptural (onces) à découvert, correspondant au poids total des actifs détenus par CPoR Devises.
- La gestion du compte d'or scriptural, structurellement débiteur, est assurée dans le cadre d'une ligne de crédit confirmée.
- Le solde du compte scriptural est ajusté au minimum une fois par jour, en fonction de l'évolution du niveau des avoirs physiques et de la volatilité intra-day du cours de l'or.
- Limites de la couverture : les caractéristiques des pièces à intérêt numismatique et l'existence d'écarts possibles entre le cours international et national ne permettent cependant pas d'aboutir à une couverture parfaite des risques de marché attachés à la valorisation des actifs en or physique.

La couverture est assurée sur la base du poids des actifs physiques et ne prend pas en compte le niveau des primes pouvant exister pour certains produits à caractère numismatique dont le prix de marché est différent de la simple valorisation de leur poids d'or. L'exposition au risque de marché pour les pièces à intérêt numismatique est encadrée par une limite opérationnelle dont le montant est déterminé par le Conseil de Surveillance et fixé à 5 millions d'euros en 2015. L'exposition au risque de marché sur les primes numismatiques est déterminée en retenant une hypothèse de disparition totale et immédiate de la totalité des primes. Au 31 décembre 2015, le total brut des primes s'est établi à 1,4 million d'euros.

12. Autres risques

Tessi est sujet à certains covenants financiers. Concernant l'emprunt de 95 M€ souscrit sur la période et débloqué à hauteur de 80 M€, au 30 juin 2016, le groupe devra respecter un ratio financier calculer semestriellement, sur la base de données consolidées, pendant la durée de l'emprunt correspondant. Le non-respect de ce ratio pourrait entraîner un remboursement anticipé de l'emprunt. Au 31 décembre 2015, Tessi n'est pas encore concernée par cette contrainte.

D. Information sur les délais de paiement des fournisseurs

1. Dettes fournisseurs au 31 décembre 2015 par dates d'échéance

En milliers d'euros	Déjà échus	Du 01/01/2016 au 31/01/2016	Du 01/02/2016 au 28/02/2016	Du 01/03/2016 au 31/03/2016	Solde
Total intra Groupe	38	1 389	616	17	2 060
Total hors Groupe	126	412	59		597
Total général	164	1 801	675	17	2 657

2. Dettes fournisseurs au 31 décembre 2014 par dates d'échéance

En milliers d'euros	Déjà échus	Du 01/01/2015 au 31/01/2015	Du 01/02/2015 au 28/02/2015	Du 01/03/2015 au 31/03/2015	Solde
Total intra Groupe	632	661	1 510	20	2 823
Total hors Groupe	102	274	4		380
Total général	734	935	1 514	20	3 203

Les modalités de règlements habituelles sont de 45 jours fin de mois.

Les délais de paiements supérieurs sont dus à des litiges avec certains fournisseurs.

II. Activité de la Société et du Groupe

A. Activité de la société Tessi SA

La société Tessi SA exerce une activité de holding. Elle gère en conséquence les participations qu'elle détient au capital d'autres sociétés.

B. Activité du Groupe

Tessi accompagne les entreprises depuis 40 ans dans la gestion de leurs éléments vitaux : documents, moyens de paiement, transactions devises et or et marketing promotionnel.

Ses activités et savoir-faire s'organisent aujourd'hui autour de 3 pôles d'activités :

- Tessi documents services, spécialisée dans le traitement des flux de documents et moyens de paiement,
- CPoR Devises, intervenant principal assurant la liquidité du marché de change manuel et de l'or en France,
- Tessi customer marketing, spécialisée dans la promotion, le digital et le marketing relationnel.

Tessi documents services s'affiche comme le partenaire privilégié des banques, des entreprises et des administrations, pour dématérialiser et optimiser la gestion de leurs flux de documents et moyens de paiement.

À l'heure de l'évolution des échanges vers le 100 % numérique, l'offre de Tessi documents services s'adapte au plus près des organisations et des systèmes, pour proposer des réponses sur-mesure, où externalisation, innovation et industrialisation se combinent, au service de la gestion « e-dématérialisée » des flux :

- externaliser en toute conformité la gestion de leurs flux de documents et moyens de paiement, via des prestations de Business Process Outsourcing (BPO) à forte valeur ajoutée proches de leurs métiers,
- innover autour de solutions technologiques modernes et sécurisées, conçues pour supporter en toute confiance des processus métiers basés de plus en plus sur les échanges électroniques des documents de gestion,

- industrialiser les flux de communication sortants, grâce à des prestations d'éditique automatisées et à l'intégration de solutions modernes multicanales, pour un meilleur impact et une rentabilité accrue.

CPoR Devises est un établissement de crédit qui assure depuis vingt ans la liquidité du marché de change manuel et de l'or en France. À ce titre, la Société garantit l'approvisionnement, ainsi que la reprise de billets étrangers et produits d'or investissement pour l'ensemble du réseau bancaire domestique. La gamme des produits et services proposés à ses partenaires bancaires recouvre plus de 170 devises et 2 200 coupures ainsi que plus de 1 000 produits or dont plus de 20 références sont cotées quotidiennement.

Établissement de crédit, filiale à 80 % du Groupe Tessi et à 20 % du Crédit Agricole SA, CPoR Devises est le principal intervenant grossiste sur le marché du billet de banque étranger et le marché de l'or physique aux fins d'investissement en France.

À ce titre, la Société assure la liquidité du marché du change en approvisionnant l'ensemble des établissements bancaires et financiers domestiques en billets étrangers.

La maîtrise de l'ensemble de la chaîne de traitement des opérations, de la cotation automatique des cours de change les plus avantageux, à l'organisation des circuits logistiques les plus adaptés à la situation particulière de chacun des établissements bancaires et financiers, constitue pour ses partenaires le gage d'une prestation de qualité valorisante aux yeux de leur clientèle.

CPoR Devises a engagé avec succès depuis plusieurs années le développement international de son offre de services auprès des banques commerciales et se présente aujourd'hui comme un acteur majeur sur ce marché.

La persistance des incertitudes sur l'évolution des marchés financiers a continué à maintenir l'attrait de l'or auprès des investisseurs soucieux de diversifier leur patrimoine.

N° 1 sur le marché des opérations promotionnelles différées en France, Tessi customer marketing propose aujourd'hui une offre unique et 100% intégrée pour répondre aux enjeux du marketing client. Tess customer marketing accompagne les sociétés, de la vision stratégique jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle, en passant par les solutions digitales et cross canal.

Tessi customer marketing s'est structurée autour de trois pôles :

- conseil
 - conseil en shopper et retail marketing
 - conseil et intégration de programmes CRM
- solutions
 - plateforme digitale et multicanale
 - marketing d'expériences
- opérations
 - opérations promotionnelles
 - marketing direct et logistique BtoC

Tessi a poursuivi en 2015 son processus d'internationalisation de ses activités entrepris en 2014 en ayant consolidé sa présence sur le marché espagnol, et en s'implantant sur les marchés d'Amérique Latine avec la société Diagonal Company, renforçant ainsi l'activité Tessi document services.

C. Analyse des résultats du Groupe

L'évolution du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant sont analysés dans la partie 1.

En milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2014*	Variation en %
Chiffre d'affaires	289 963	247 195	17,3 %
Autres produits opérationnels	4 288	3 086	38,9 %
Achats consommés	- 14 579	-10 641	37,0 %
Charges de personnel	- 154 905	-128 793	20,3 %
Autres charges opérationnelles	- 64 132	-60 397	6,2 %
Impôts et taxes	- 8 888	-8 373	6,2 %
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 9 883	-8 610	14,8 %
Résultat opérationnel courant	41 864	33 467	25,1 %

* retraité de l'application d'IFRIC 21

Les autres produits opérationnels passent de 3 086 K€ à 4 288 K€ sous l'impulsion des reprises aux amortissements et provisions et des autres produits opérationnels.

Les achats consommés augmentent de 37,0 % du fait principalement de la contribution significative des acquisitions Gdoc et PMC à ce poste.

Les charges de personnel 2015 s'élèvent à 154 905 K€ contre 128 793 K€ en 2014. Cette augmentation de 26 112 K€ peut se ventiler de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2014
Salaires et traitements	115 001	93 270
Charges sociales	38 396	34 077
Participations des salariés	1 508	1 446
Total autres charges opérationnelles	154 905	128 793

Les salaires et traitements augmentent de 21 731 K€ (+23,3 %). Hors Graddo, Gdoc et PMC, cette augmentation s'élève à 15,4 %.

Les charges sociales augmentent de 4 319 K€ (+12,7 %). Hors Graddo, Gdoc et PMC, les charges sociales augmentent de 1 264 K€ (+3,9%). Le CICE s'élève en 2015 à 3 988 K€ contre 3 511 K€ en 2014.

Le taux de charges sociales s'élève à 33,4 % en 2015 contre 36,5 % en 2014.

En milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2014
Autres services extérieurs	40 011	38 334
Autres charges externes	22 753	21 669
Autres charges opérationnelles	1 368	394
Total autres charges opérationnelles	64 132	60 397

Les autres charges opérationnelles augmentent de 3 735 K€. Hors Graddo, Gdco et PMC elles auraient diminué de 864 K€ soit -1,5 %.

Les impôts et taxes ont augmenté de 6,2 % du fait notamment de l'application de l'IFRIC 21.

Les dotations aux amortissements et aux provisions augmentent de 14,8 % du fait de la hausse de la dotation aux amortissements (804 K€) et de celle de la dotation aux provisions (469 K€).

Au final, le résultat opérationnel courant passe de 33 467 K€ à 41 864 K€ soit une hausse de 25,1 %.

En milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2014*	Variation en %
Résultat opérationnel courant	41 864	33 467	25,1 %
Autres charges et produits opérationnels non courants	- 535	-3 098	82,7 %
Résultat opérationnel	41 329	30 369	36,1 %
Coût de l'endettement financier net	- 511	-170	-200,6 %
Autres charges et produits financiers	82	-448	118,3 %
Résultat avant impôt	40 900	29 751	37,5 %
Impôts sur les résultats	-10 762	-10 043	-7,2 %
Résultat net des sociétés intégrées	30 138	19 708	52,9 %
Participation dans les entreprises associées	-5 000		
Résultat net des activités poursuivies	25 138	19 708	27,5 %
Résultat net des activités destinées à être cédées ou abandonnées	-74		
Résultat net de l'ensemble consolidé	25 064	19 708	27,2 %

* retraité de l'application d'IFRIC 21

Les autres charges et produits opérationnels non courants passent d'une charge nette de 3 098 K€ en 2014 à une charge nette de 535 K€ en 2015.

En milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2014
Plus ou moins-values de cession	304	-77
Total plus ou moins-values de cession	304	-77
Coûts de restructuration	-839	-2 396
Litiges		-390
Dépréciation d'écart d'acquisition		-235
Total autres charges et produits opérationnels non courants	-535	-3 098

En 2015, les coûts de restructuration sont relatifs aux coûts de déménagement du site de production de Rennes (123 K€), de la fermeture du site de Aurillac (173 K€) et de la succursale Belge de CPoR Devises (543 K€).

Ainsi, le résultat opérationnel passe de 30 369 K€ en 2014 à 41 329 K€, soit une hausse de 35,9 %.

Le coût de l'endettement augmente et passe de 170 K€ à 511 K€ sous l'effet de la hausse des frais financier sur emprunts (+337 K€).

Les autres charges et produits financiers s'améliorent et passent de -448 K€ à + 82 K€.

Après prise en compte d'un résultat de société mise en équivalence de -5 000 K€ et d'un impôt sur les sociétés de 10 762 K€ en 2015 contre 10 043 K€ en 2014, le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 25 064 K€ en 2015 contre 19 707 K€ en 2014, soit une hausse de 27,0 %.

III. Activité en matière de recherche et de développement

La Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement.

IV. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Sur le premier trimestre 2016, la société Tessi SA a enregistré les opérations suivantes :

- acquisition de 100% de la société RR Donnelley Document Solutions Switzerland et de sa filiale, en date du 11 janvier 2016. La société est basée en Suisse, à Urdof.
- acquisition de 100 % de la société BPO Solutions en date du 25 janvier 2016. La société est basée en Espagne, à Madrid.
- acquisition complémentaire des titres de la société ISEM.

V. Perspectives 2016

La Société ambitionne de poursuivre sa stratégie de croissance tout en apportant une attention toute particulière au processus d'intégration des acquisitions réalisées en 2015 et début 2016.

VI. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice soit la somme de 14 042 860,43 € de la manière suivante :

- à titre de dividendes aux actionnaires, la somme de 5 595 356,00 €,
- le solde au poste « Autres réserves », soit la somme de 8 447 504,43 €.

Conformément à l'article L.225-210 (al. 4) du Code de Commerce, cette proposition d'affectation est déterminée au vu des actions existantes. Dans l'éventualité où la Société détiendrait une partie de ses propres actions lors de la mise en paiement, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte « Autres réserves ».

Chaque actionnaire recevrait ainsi un dividende de 2 € par action au nominal de 2 €.

Le dividende serait mis en paiement le 4 juillet 2016.

Il est rappelé que la présente distribution est soumise pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France au barème progressif de l'impôt sur le revenu (sauf titres détenus dans un PEA) après application d'un abattement de 40 % visé à l'article 158-3-2° du CGI. Elle est également

soumise, le cas échéant, au prélèvement non libératoire de 21 % (obligatoire sauf dispense en fonction du revenu fiscal de référence).

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées au titre de dividende, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	Dividende par action	Abattement fiscal pour les personnes physiques
31/12/2012	2,00 €	40 %
31/12/2013	2,00 €	40 %
31/12/2014	2,00 €	40 %

VII. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 103 360 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement et que l'impôt sur les sociétés au taux de base acquitté à ce titre s'est élevé à 34 453 €.

VIII. Conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de Commerce

Nos Commissaires aux Comptes vous donneront lecture de leur rapport lequel mentionne la convention dûment autorisée par le Conseil d'Administration au titre de cet exercice.

IX. Renouvellement de l'autorisation donnée à la Société d'acheter en bourse ses propres actions

Nous vous proposons d'autoriser à nouveau la Société à opérer en Bourse sur ses propres actions, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce et conformément aux dispositions du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, aux fins exclusives, par ordre de priorité :

- d'interventions réalisées par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI,
- d'annulation des actions achetées,
- de conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,
- de couverture de plans d'options,
- de couverture de titres de créances convertibles en actions.

Il n'est pas envisagé d'autres utilisations de ce programme de rachat d'actions.

Les opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat seront réalisées conformément à la réglementation en vigueur.

Un document d'information sera diffusé conformément à la réglementation en vigueur.

- nombre maximum d'actions à acquérir : maximum de 10 % du capital social (incluant les actions déjà détenues) dont 5 % du capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport,
- prix unitaire maximum d'achat, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, fixé à 150 € (hors frais d'acquisition).

Le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme est de 41 965 170 €, financé soit sur ressources propres, soit par recours à du financement externe à court ou moyen terme.

Les rachats d'actions pourront s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique.

Validité de l'autorisation : à compter de la date de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2015 jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale d'approbation des comptes, dans la limite légale de dix-huit mois.

Le Conseil d'Administration devra, si vous adoptez cette résolution, vous rendre compte chaque année de l'usage de cette autorisation.

Nous vous demandons également de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 mois précédant, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

X. Filiales et participations

Nous vous avons exposé l'activité des filiales en vous rendant compte de l'activité du Groupe. Le tableau des filiales et participations est joint au présent rapport (annexe II).

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a pris des participations ou accru son taux de participation en capital et en droit de vote* dans les sociétés, ayant leur siège social sur le territoire français, suivantes :

Nom des sociétés	Quote-part du capital détenu avant l'opération en capital et en droits de vote		Quote-part du capital détenu après l'opération en capital et en droits de vote	
	en capital	en droits de vote	en capital	en droits de vote
My Shopper Agency			100 %	100 %
PMC			100 %	100 %
Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Lyon			100 %	100 %
Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Metz			100 %	100 %

* Plus du 20^e, du 10^e, du 5^e, du tiers, de la moitié, des deux tiers et des 18/20^e du capital ou des droits de vote.

XI. Sociétés contrôlées

A. Directement, par secteur d'activités

1. Tessi documents services

Accès Informatiques

ATIA

A.T.I.P.

BIPIO

Bordeaux Saisie

Diagonal Company Services & Solutions

Gdoc Holding SA

Graddo Grupo Corporativo

GIP-Tessi

I.C.S.B.

ISEM

Logidoc Solutions

Perfo Service

Processure Company Limited

Prochèque Nord

RIB Informatique Drôme

RIP-Tessi

SATC

SDIP-Tessi

SEDI

SMIP-Tessi

Synercam

T.D.C. Tessi

T.D.I.

TESCA

Tessi Asia

Tessi 2M anciennement Tessi Chèque Auvergne

Tessi Chèque Bordeaux

Tessi Digital Services anciennement Tessi Chèque Conseil

Tessi Chèque Interbancaire

Tessi Chèque Nanterre

Tessi Consulting

Tessi Ouest

Tessi Chèque Rennes

Tessi Chèque Île de France

Tessi Contact Center

Tessi Documents Services

Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Lyon

Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Metz

Tessi Encaissements

Tessi Informatique

Tessi Paiements Services

Tessi Technologies

Tessi-T.G.D

T.I.G.R.E.

TSI Action Informatique

Tunis Data Services

XWZ 32

2. CpoR Devises

CpoR Devises

3. Tessi customer marketing

My Shopper Agency

PMC

Soft Promo anciennement Tessi Procurement

Tessi CRM Consulting

Tessi TMS

4. Autres non affectées

Tessi Services
Tessi lab

B. Indirectement, par secteur d'activités

1. Tessi documents services

ASP One.fr par XWZ 32
Atelier Pré Saint Gervais par XWZ 32
BIP-Tessi par Tessi Documents Services
C2I Production par Tessi Technologies
CIAT par Tessi Technologies
Docuplus par Gdoc Holding SA
Gdoc Lasercom SA par Gdoc Holding SA
Gdoc Lasercom France par Gdoc Holding SA
Gdoc Espana par Gdoc Holding SA
Grabacion de Datos y Documentos par Graddo Grupo Corporativo
Graddo II par Graddo Grupo Corporativo
Near Perfection par Grado Grupo Corporativo
SIP-Tessi par Tessi Documents Services
Tessi GED par XWZ 32
Tessi Editique par XWZ 32
Hipotecarios Atacas par Diagonal Company Services et Solutions
Valdeolmillos Gestores par Diagonal Company Services et Solutions
Insynergy Consulting España par Diagonal Company Services et Solutions
Gestión Externa Colombia par Diagonal Company Services et Solutions
Grupo de Empresas Gestiona par Diagonal Company Services et Solutions
Diagonal Gest Chile par Diagonal Company Services et Solutions
Gesanco Gestión par Diagonal Company Services et Solutions
Legiactuar par Gestión Externa Colombia
Servicios Procesos Chile par Diagonal Gest Chile
Gestión Externa par Diagonal Gest Chile
Gestiona Procesos Chile par Gestión Externa
Gestiona Agencia Habitacional par Gestión Externa

2. Tessi customer marketing

Tessi MD par XWZ 32

XII. Stock-options

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale est informée des plans d'options mis en œuvre par le biais d'un rapport spécial.

Nous vous rappelons que la dernière attribution d'options date du 16 juin 2008. Au 31 décembre 2015, il n'y a plus de plans d'options en cours.

XIII. Compte-rendu des opérations effectuées

En application des dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce et dans le cadre de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2015, nous vous informons que la Société a procédé aux opérations suivantes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

• nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	7 534
• nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	8 909
• cours moyen des achats	96,69 €
• cours moyen des ventes	99,95 €
• montant des frais de négociation	NA
• nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2015 (contrat de liquidité)	144
• valeur évaluée des actions au cours d'achat	13 923,36 €
• valeur nominale des actions	2 €

Information sur la réalisation des opérations d'achat d'actions par finalités fixées dans le programme de rachat d'actions arrêté par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2015 :

Finalités	Nombre d'actions détenues au 31/12/2015	Prix d'achat moyen €	Volume d'actions utilisées	Réallocations éventuelles
Contrat de liquidité	144	96,69	7 534	

Pour votre information, le cours de l'action Tessi était de 92,01 € à l'ouverture de l'exercice le 2 janvier 2015 et de 127,21 € à la clôture le 31 décembre 2015.

Nous vous apportons les précisions suivantes sur la liquidité moyenne du titre :

• cours moyen	99,5248 €
• volume moyen	1 445 titres
• journée de transaction moyenne	143 813,33 €

XIV. Informations relatives au capital social et aux droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après :

- **Identité des actionnaires possédant, à la clôture de l'exercice 2015, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote :**
 - la société de droit luxembourgeois Faccino, détenue à 100 % par M. Marc REBOUAH, détient 40,73 % du capital social et 52,70 % des droits de vote,
 - M. Marc REBOUAH et les membres de sa famille détiennent 13,39 % du capital social et 17,12 % des droits de vote,
 - la société de droit américain FMR LLC détient 9,99 % du capital social et 6,50 % des droits de vote (avis AMF du 10 juin 2015 n° 215C0791).
- **Notifications de franchissements de seuils communiqués à la Société à compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au jour de l'établissement du présent rapport :**
 - La société de droit américain FMR LLC a déclaré avoir franchi à la hausse, le 13 janvier 2015, le seuil de 10 % du capital et a effectué une déclaration d'intention (avis AMF du 20 janvier 2015 n° 215C0097).
 - La société de droit américain FMR LLC a déclaré avoir franchi à la baisse, le 8 juin 2015, le seuil de 10 % du capital (avis AMF du 10 juin 2015 n° 215C0791).
 - La société Eximium a déclaré avoir franchi à la baisse, le 5 février 2016, le seuil de 5 % du capital (avis AMF du 9 février 2016 n° 216C0441).
 - La société Amiral Gestion a déclaré avoir franchi à la hausse, le 5 février 2016, le seuil de 5 % du capital (avis AMF du 9 février 2016 n° 216C0448).
 - La société Sycomore a déclaré avoir franchi à la hausse, le 10 février 2016, le seuil de 2,5% du capital.

XV. Opérations réalisées par les dirigeants, ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons ci-après un état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société au cours de l'exercice 2015 par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, établi sur la base des informations qui nous ont été communiquées :

- | | |
|------------------------------|-------|
| • nombre de titres cédés | Néant |
| • nombre de titres acquis | Néant |
| • nombre de titres souscrits | Néant |
| • nombre de titres échangés | Néant |

XVI. Informations complémentaires susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations complémentaires suivantes, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

➤ **Structure du capital social de la Société**

Le capital social d'un montant de 5 595 356 euros est divisé en 2 797 678 actions de 2 euros de valeur nominale chacune au 31 décembre 2015.

Conformément aux dispositions légales, le Conseil d'Administration a établi un rapport spécial sur les stock-options pour l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Le rapport spécial du Conseil d'Administration mentionne le nombre d'options de souscription exercées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nous vous rappelons également que la Société a émis, le 11 janvier 2013, 200 obligations ordinaires d'un montant nominal de 100 000 euros chacune.

➤ **Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11 du Code de Commerce**

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses de conventions portées à la connaissance de la Société.

➤ **Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de Commerce**

Vous trouverez au point XIV du rapport de gestion toutes informations relatives au capital social et au droit de vote.

➤ **La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci**

L'article 28 des statuts sociaux prévoit que « Tout titulaire d'actions entièrement libérées, qui justifie d'une inscription nominative à son nom depuis quatre ans au moins, jouit du droit de vote double prévu par la loi. En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions nouvelles, pour lesquelles il bénéficie de ce droit ».

➤ **Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier**

Néant.

➤ **Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote**

Il n'existe pas de clauses statutaires restrictives en matière de transfert d'actions ou d'exercice du droit de vote.

➤ **Les règles applicables à la nomination et au remplacement des Administrateurs ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont les règles légales**

Des informations relatives au Conseil d'Administration de la Société vous sont communiquées dans le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne.

➤ **Les pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions**

Vous trouverez au point IX du rapport de gestion toutes informations relatives au rachat d'actions.

Par ailleurs, vous trouverez annexées au rapport de gestion, les délégations données au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital.

➤ **Les accords conclus par la Société, qui seraient modifiés ou qui prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société**

De tels accords ne peuvent être communiqués car leur divulgation porterait gravement atteinte aux intérêts de la Société.

➤ **Les accords prévoyant des indemnités pour les Administrateurs ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique**

Nous vous précisons qu'il n'y a pas de tels accords.

XVII. Actionnariat des salariés de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la proportion de capital que représentent au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2015, les actions détenues par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce :

- dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, d'un fond commun de placement d'entreprise,
- et/ou directement, au titre de la participation aux résultats, mais seulement durant la période d'incessibilité prévue par la loi.

→ **Le pourcentage de détention s'élève à 0,07 %.**

XVIII. Informations relatives aux mandataires sociaux

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous :

- A.** de la rémunération totale fixe et exceptionnelle et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social, ainsi que du montant de la rémunération et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce, ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé :

1. Monsieur Marc REBOUAH – Président-directeur général

➤ Tableau de synthèse des rémunérations et options et actions attribuées à M. Marc REBOUAH, Président-directeur général

En €	Exercice 2015	Exercice 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	314 352	312 448
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Total	314 352	312 448

➤ Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Marc REBOUAH Président-directeur général

En €	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe*	300 000	300 000	300 000	300 000
Rémunération variable**	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle***	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature****	14 352	14 352	12 448	12 448
Total	314 352	314 352	312 448	312 448

* La rémunération fixe du Président-directeur général est déterminée par le Conseil d'Administration en fonction de critères objectifs de marché.

** En principe, le Président-directeur général ne perçoit pas de rémunération variable.

*** Le Conseil d'Administration pour tenir compte des performances du Groupe, peut attribuer exceptionnellement une prime au Président-directeur général.

**** Il s'agit d'un véhicule de fonction.

2. Administrateurs de la Société

► **Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux**

En €	Montants versés au titre de l'exercice 2015	Montants versés au titre de l'exercice 2014
Corinne REBOUAH		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	218 076*	206 183*
Frédéric VACHER		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	404 016**	392 755**
Julien REBOUAH		
Jetons de présence	20 000	20 000
Autres rémunérations	Néant	Néant
La société Fondelys représentée par M. Henri DUFER		
Jetons de présence	20 000	20 000
Rémunération membre du Comité d'Audit	15 000	15 000
Michel ANGÉ		
Jetons de présence	20 000	20 000
Rémunération membre du Comité d'Audit	15 000	15 000
Yvonne REBOUAH		
Jetons de présence	20 000	10 000
Autres rémunérations	Néant	Néant
Total	732 092	698 938

* Le détail de ces rémunérations est indiqué ci-après au paragraphe 1.

** Le détail de ces rémunérations est indiqué ci-après au paragraphe 2.

2.1. Corinne REBOUAH, Administrateur

► Tableau récapitulatif des rémunérations de Mme Corinne REBOUAH, Administrateur

En €	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe*	130 000	130 000	123 500	123 500
Rémunération variable	80 000	80 000	75 000	75 000
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature**	8 076	8 076	7 683	7 683
Total	218 076	218 076	206 183	206 183

* Mme Corinne REBOUAH est rémunérée au titre des fonctions salariées qu'elle exerce au sein de la société Tessi SA à des conditions de marché.

** Il s'agit d'un véhicule de fonction.

► Stock-options

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à Mme Corinne REBOUAH par l'émetteur ni par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Mme Corinne REBOUAH n'a pas levé d'options de souscription au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

► Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Date du Conseil d'Administration	Nombre d'actions attribuées	Date de début de la période d'exercice des options	Date de fin de la période d'exercice des options	Prix d'exercice (en €)	Nombre d'options exercées au 31/12/2015	Dont options exercées en 2015	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2015
Plan n°1	08/07/2002	1 133	08/07/2006	08/07/2009	26,92	1 133	-	-
Plan n°2	10/02/2003	1 959	10/02/2007	09/02/2010	15,57	1 959	-	-
Plan n°3	08/12/2003	1 028	08/12/2007	07/12/2010	29,68	1 028	-	-
Plan n°4	13/12/2004	1 040	13/12/2008	12/12/2011	35,66	1 040	-	-
Plan n°5	09/12/2005	757	09/12/2009	08/12/2012	40,27	757	-	-
Plan n°6	09/06/2006	1 000	09/06/2010	09/06/2013	47,38	1 000	-	-
Plan n°7	15/06/2007	868	15/06/2011	15/06/2014	49,26	868	-	-
Plan n°8	16/06/2008	1 500	16/06/2012	16/06/2015	35,56	1 500	-	-
Totaux		9 285				9 285	-	-

► Actions de performance

Aucune action de performance n'a été attribuée à Mme Corinne REBOUAH par l'émetteur ni par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Mme Corinne REBOUAH	OUI	NON	NON	NON

Date de renouvellement du mandat d'Administrateur : 22/06/2012.

Fin de mandat : AG 2018 statuant sur les comptes 2017.

2.2. Frédéric VACHER, Administrateur

► Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Frédéric VACHER, Administrateur

En €	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe*	227 500	227 500	221 000	221 000
Rémunération variable	170 000	170 000	165 000	165 000
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature**	6 516	6 516	6 755	6 755
Total	404 016	404 016	392 755	392 755

* M. Frédéric VACHER est rémunéré au titre des fonctions salariées qu'il exerce au sein de la société Tessi SA à des conditions de marché.

** Il s'agit d'un véhicule de fonction.

► Stock-options

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à M. Frédéric VACHER par l'émetteur ni par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

M. Frédéric VACHER n'a pas levé d'options de souscription au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

➤ **Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions**

	Date du Conseil d'Administration	Nombre d'actions attribuées	Date de début de la période d'exercice des options	Date de fin de la période d'exercice des options	Prix d'exercice (en €)	Nombre d'options exercées au 31/12/2015	Dont options exercées en 2015	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2015
Plan n°1	08/07/2002	1 133	08/07/2006	08/07/2009	26,92	1 133	-	-
Plan n°2	10/02/2003	1 959	10/02/2007	09/02/2010	15,57	1 959	-	-
Plan n°3	08/12/2003	1 028	08/12/2007	07/12/2010	29,68	1 028	-	-
Plan n°4	13/12/2004	1 040	13/12/2008	12/12/2011	35,66	1 040	-	-
Plan n°5	09/12/2005	757	09/12/2009	08/12/2012	40,27	757	-	-
Plan n°6	09/06/2006	1 000	09/06/2010	09/06/2013	47,38	1 000	-	-
Plan n°7	15/06/2007	868	15/06/2011	15/06/2014	49,26	868	-	-
Plan n°8	16/06/2008	1 500	16/06/2012	16/06/2015	35,56	1 500	-	-
Totaux		9 285				9 285	-	

➤ **Actions de performance**

Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Frédéric VACHER par l'émetteur ni par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
M. Frédéric VACHER	OUI	NON	NON	NON

Date de renouvellement du mandat d'Administrateur : 14/06/2013.

Fin de mandat : AG 2019 statuant sur les comptes 2018.

- B.** de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires de la Société, établie sur la base des informations transmises par chaque intéressé :

Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
M. Marc REBOUAH	Tessi SA	Président-directeur général
	SA CPoR Devises	Président du Conseil de Surveillance
	BIPIO	Administrateur
	Grabación de datos y documentos	Tessi SA Président du Conseil d'Administration représentée par Marc REBOUAH
	Graddo II	Tessi SA Président du Conseil d'Administration représentée par Marc REBOUAH
	Graddo Grupo Corporativo	Tessi SA Président du Conseil d'Administration représentée par Marc REBOUAH
	Gdoc Holding SA	Président du Conseil d'Administration
	Near Perfection SL	Tessi SA Président du Conseil d'Administration représentée par Marc REBOUAH

Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
	Spigraph Group	Tessi SA Administrateur représentée par Marc REBOUAH
	SCI TONY GARNIER	Gérant
Mme Corinne REBOUAH	Tessi SA	Administrateur et Secrétaire général
	SARL Accès Informatiques	Gérant
	SARL BIP-Tessi	Gérant
	SARL Bordeaux Saisie	Gérant
	SARL GIP-Tessi	Gérant
	SARL Perfo Service	Gérant
	SARL RIB Informatique Drôme	Gérant
	SARL RIP-Tessi	Gérant
	SARL SATC	Gérant
	SARL SDIP-Tessi	Gérant
	SARL SEDI	Gérant
	SARL SIP-Tessi	Gérant
	SARL SMIP-Tessi	Gérant
	SARL T.D.C. Tessi	Gérant
	SARL Tessi Chèque Nanterre	Gérant
	SARL Tessi Contact Center	Gérant
	SARL Tessi Documents Services	Gérant
	SARL TSI - Action Informatique	Gérant
	SAS Atelier Pré Saint Gervais	Président
	SAS C2I Production	Président
	SAS Logidoc Solutions	Président
	SAS Synercam	Président
	SAS Tessi Chèque Interbancaire	Président
	SAS Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Lyon	Président
	SAS Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Metz	Président
	SAS Tessi Editique	Président
	SAS Tessi Encaissements	Président
	SAS Tessi GED	Président
	SAS Tessi Informatique	Président
	SAS Tessi lab	Président
	SAS Tessi Paiements Services	Président
	SAS Tessi Technologies	Président
	BIPIO	Administrateur
	SA CPoR Devises	Membre du Conseil de Surveillance
M. Julien REBOUAH	Tessi SA	Administrateur
	BIPIO	Chairman et Administrateur
Fondelys	Tessi SA	Administrateur
M. Henri DUFER	Tessi SA	Représentant permanent de Fondelys et Président du Comité d'Audit

Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
	SARL Fondelys	Gérant
M. Michel ANGÉ	Tessi SA	Administrateur
	Biomérieux SA	Censeur
	Groupe Progrès SA	Administrateur
	Lyonnaise de Banque SA	Administrateur
	Banque Fiducial SA	Administrateur
	Sogelym Dixence Holding SAS	Administrateur
	Le Petit Monde - Association 1901	Administrateur
Mme Yvonne REBOUAH	Tessi SA	Administrateur
	SCI de Bonne	Gérant
M. Frédéric VACHER	Tessi SA	Administrateur et Vice-président
	SA CPoR Devises	Membre du Conseil de Surveillance
	SARL A.T.I.P.	Gérant
	SARL Prochèque Nord	Gérant
	SARL Tessi Digital Services	Gérant
	SARL Tessi Chèque Île de France	Gérant
	SARL Tessi Ouest	Gérant
	SARL T.D.I.	Gérant
	SAS I.C.S.B.	Président
	SAS TESCA	Président
	SAS Tessi 2M	Président
	SAS Tessi Chèque Bordeaux	Président
	SAS Tessi Chèque Rennes	Président
	SAS Tessi Consulting	Président
	SAS T.I.G.R.E.	Président
	SAS ISEM	Tessi SA Président représentée par Frédéric VACHER
	SAS Tessi-T.G.D.	Président
	BIPIO	Administrateur
	Processure Company Limited	Chairman et Administrateur
	Tessi Asia	Chairman et Administrateur

XIX. Informations sociales et environnementales

Ces informations vous sont présentées en annexe III du présent rapport.

XX. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de Commerce, le Président du Conseil d'Administration rend compte, dans un rapport joint aux présentes (annexe IV), des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de

contrôle interne mises en place par la Société et des éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur général.

XXI. Rapport du Conseil d'Administration sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce, sont annexées au présent rapport (annexe V), les informations relatives :

- aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital,
- à l'usage fait au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessus.

XXII. Contrôle des Commissaires aux Comptes

Nous allons vous donner lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs :

- aux comptes sociaux,
- aux comptes consolidés,
- aux conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce,
- aux procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- à l'annulation des titres acquis dans le cadre du programme d'achat par la Société de ses propres actions.

Nous espérons que l'ensemble des résolutions qui vous sont présentées, recevra votre agrément.

Le Conseil d'Administration

Annexe I

résultats et autres caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

Natures des indications (en €)	2015	2014	2013	2012	2011
Capital en fin d'exercice					
Capital social	5 595 356	5 593 356	5 609 890	5 599 846	5 572 670
Nombre des actions ordinaires existantes	2 797 678	2 796 678	2 804 945	2 799 923	2 786 335
Chiffre d'affaires hors taxe	16 084 196	14 025 789	13 799 600	14 052 505	14 683 777
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	12 358 291	15 463 246	13 924 434	18 342 575	20 489 016
Impôts sur les bénéfices	2 331 895	-1 835 368	-2 618 331	-3 281 764	-3 368 281
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	14 042 860	13 838 959	9 859 832	15 456 232	18 915 032
Résultat distribué	5 595 356	5 611 262	5 602 468	5 573 446	5 874 448
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,58	6,19	5,90	7,72	8,56
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5,02	4,95	3,52	5,52	6,79
Dividende attribué à chaque action	2	2	2	2	2
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	6	7	6	6	6
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 162 577	2 051 795	1 938 459	1 912 480	1 758 451
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	897 265	849 006	767 356	812 712	668 970

Annexe II

filiales et participations

Sociétés (en milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres (hors résultat)	Résultat de l'ex. écoulé	Valeur des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Dividendes encaissés durant l'ex. écoulé	Chiffre d'affaires de l'ex. écoulé	Observations / Montant des provisions pour dépréciation de comptes courants
				Brute	Nette				
Accès Informatiques	100,00	1 211	312	1 354	1 354		450	5 552	
ATIA	60,00	157	41	45	45		39	844	
A.T.I.P.	80,00	288	64				240	864	
BIPIO	91,50	484	241	100	100		456	1 899	
BIP-Tessi	1,00	1 875	950				10	6 301	
Bordeaux Saisie	99,89	393	200	21	21			1 880	
CPoR Devises	80,00	41 706	12 278	26 000	26 000	158		44 288	
Diagonal Company	87,36	5 435	2 956	54 163	54 163			44 480	
Gdoc Holding SA	100,00	446	49	6 208	6 208	1 454		556	
GIP-Tessi	99,00	428	-60	8	8			345	
Graddo Grupo Corporativo	100,00	4 896	7	16 224	16 224			472	
I.C.S.B.	100,00	1 353	586	3 853	3 853		500	5 437	
ISEM	49,00	1 290	82	715	715	12 392	35	1 886	
Logidoc Solutions	100,00	316	0	10 003	5 128			4 156	
My Shopper agency	100,00	15	-108	15	15	132		88	
Perfo Service	100,00	347	197	187	187	48	300	1 254	
PMC	100,00	2 877	54	5 917	5 917			3 039	
Processure Company Limited	50,00	58	12	11	11			121	
Prochèque Nord	99,82	1 056	1 039	257	257		449	9 746	
RIB Informatique Drôme	99,80	324	179	8	8		150	795	
RIP-Tessi	99,00	964	700	8	8		495	8 519	
SATC	99,80	241	142	8	8		120	613	
SDIP-Tessi	99,00	362	62	8	8		149	973	
SEDI	99,80	4 075	1 543	8	8		998	31 836	
SIP-Tessi	1,00	665	-135					1 827	
SMIP-Tessi	99,00	531	128	8	8		99	925	
Spigraph Group (chiffres 2014)	20,22	7 624	-3 318	5 000	0			109 833	
Synercam	100,00	815	105	1 220	1 220	989	200	821	
T.D.C. Tessi	99,80	1 073	287	8	8		250	3 976	
T.D.I.	100,00	111	-4	50	50			163	
TESCA	51,00	482	22	19	19			394	
Tessi Asia	75,00	144	-73	53	0	83		14	83
Tessi Chèque Bordeaux	100,00	1 233	298	37	37		200	2 931	
Tessi Chèque Conseil	99,80	377	81	694	694	239	50	2 990	
Tessi Chèque Interbancaire	100,00	1 503	421	727	727		1 000	1 868	

Sociétés (en milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres (hors résultat)	Résultat de l'ex. écoulé	Valeur des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Dividendes encaissés durant l'ex. écoulé	Chiffre d'affaires de l'ex. écoulé	Observations / Montant des provisions pour dépréciation de comptes courants
				Brute	Nette				
Tessi Chèque Nanterre	99,80	1 073	149	19	19			1 597	
Tessi Chèque Rennes	100,00	937	338	619	619		300	4 438	
Tessi Chèque Île de France	99,00	1 156	249	10	10	140	990	1 818	
Tessi Consulting	100,00	-34	180	550	147			2 937	
Tessi Contact Center	100,00	948	964	421	421		300	4 305	
Tessi CRM Consulting	100,00	14	40	15	15	488		820	
Tessi Documents Services	99,90	3 925	2 390	15	15		1 798	63 581	
Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Lyon	100,00	10	103	10	10	329		871	
Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Metz	100,00	10	-85	10	10	353		520	
Tessi Encaissements	100,00	5 478	729	500	500		800	10 864	
Tessi Informatique	100,00	1 447	705	2 364	2 151	797	500	8 858	
Tessi lab	100,00	11	3	10	10			154	
Tessi Ouest	99,93	350	385	108	108		75	1 834	
Tessi Paiements Services	100,00	2 656	1 162	5 785	5 785		1 000	36 690	
Tessi Procurement	100,00	130	17	37	37			28	
Tessi Services	100,00	350	244	37	37		350	6 732	
Tessi Technologies	100,00	8 125	-2 305	10 252	10 252	6 732	2 000	22 027	
Tessi-T.G.D	100,00	2 720	800	1 457	1 457		400	7 925	
Tessi TMS	99,93	1 266	-303	4 634	2 924	6 588		19 202	
Tessi 2M	100,00	51	-189	37	0	192		21	138
T.I.G.R.E.	100,00	2 293	351	2 950	2 950		200	3 570	
TSI Action Informatique	99,00	908	157	8	8		198	1 139	
Tunis Data Services	99,90	316	135	100	100		180	1 318	
XWZ 32	100,00	-3 236	1 334	12 250	0	15 329			1 902
24h00	7,50			790	0				
Totaux				175 921	150 591	46 444	15 280		2 123

Rapport RSE (extrait du rapport financier Tessi)

I. Présentation

A. LA DÉMARCHE RSE DE TESSI

Dès 2005, Tessi a initié une politique de développement durable et a formalisé ses engagements au travers d'une charte éthique.

Afin d'aller plus loin dans son engagement, début 2011, Tessi a décidé d'adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies et a publié son premier rapport développement durable incluant sa charte développement durable, sa démarche et les avancées réalisées dans ce domaine.

Depuis 2012, Tessi publie un rapport RSE dans lequel le Groupe redéfinit ses indicateurs tout en tenant compte des exigences de l'article R.225-105-1 du Décret n°2012-557 du 24 avril 2012.

L'ensemble de cette démarche s'articule autour des 4 grands principes suivants :

1. La responsabilité économique

- engagement, vis à vis de ses actionnaires, d'appliquer une politique de transparence au niveau de sa communication financière,
- engagement, vis-à-vis de ses clients, de mettre à disposition des solutions « sur mesure » et des services adaptés à une logique « qualité et éthique ».
- engagement, vis-à-vis de toutes les parties prenantes, d'être à la pointe de l'innovation.

Tessi se positionne et entend rester un leader du traitement des flux en France.

2. La responsabilité sociale

Engagement, vis-à-vis de ses salariés :

- au respect des droits de l'homme et du droit du travail,
- à l'égalité des chances et à la non-discrimination,
- au dialogue social et information continue de ses collaborateurs (mise en place d'instances représentatives du personnel, notamment du comité d'établissement),
- au respect de bonnes conditions de travail au niveau de la santé et de la sécurité.

3. La responsabilité éthique et morale

Engagement, vis à vis de toutes les parties prenantes :

- au respect des réglementations locales et internationales,
- à l'engagement actif dans la lutte contre la corruption, essentiellement, par notre offre de services.

4. La responsabilité environnementale

L'entreprise tend à réduire l'impact environnemental (émission de CO₂, etc.) de ses activités et mène une action de gestion optimale des ressources naturelles.

Ce sont ces 4 grands principes qui guideront ce rapport.

Pilotage de la démarche développement durable

La direction développement durable est en charge de proposer des actions d'amélioration concernant la politique de développement durable incluant les enjeux environnementaux, sociaux et éthiques. Depuis janvier 2011, date d'adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies, elle pilote cette démarche et les enjeux qu'elle représente au sein du Groupe et est garante des communications faites auprès de l'ONU.

Elle assure la mise en œuvre, le maintien et l'amélioration continue de cette politique en impliquant l'ensemble du personnel et représente la direction auprès des clients.

Elle s'assure, en relation avec les collaborateurs de Tessi (avec comme principaux relais les directions générales, directeurs de projets, directeurs régionaux de production et responsables des infrastructures), que les exigences de la politique soient établies, mises en place et maintenues dans chacune des Business Units (BU).

B. LA RSE : OUTIL DE MAÎTRISE DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

Tessi procède dans son rapport financier à une analyse de ses risques.

Dans les processus de réflexion et d'identification des risques, la RSE est vue par Tessi comme un véritable outil d'amélioration. En effet, la démarche RSE en relation avec les démarches qualité des différentes filiales, contribue par ses actions à la maîtrise de certains risques identifiés par Tessi.

➤ *Risques liés à l'environnement concurrentiel*

Le chapitre II « *Pérennité de Tessi : un leader à long terme* » décrit la manière dont Tessi se positionne comme un leader sur son secteur d'activité grâce à ses capacités d'innovation et d'adaptabilité de son offre, et assure ainsi sa longévité.

➤ *Risques d'image et de réputation*

Les chapitres II.A.5 « *Écoute et dialogue permanent avec ses clients* » et II.A.6 « *Partenariat durable avec ses clients* » attestent, au travers d'outils tels que les enquêtes de satisfaction et les clubs utilisateurs, du souhait de Tessi de nouer un partenariat durable avec ses clients.

➤ *Risques technologiques et informatiques*

Dans le cadre de son activité, le Groupe utilise un certain nombre d'outils informatiques et de systèmes d'information. Le chapitre II.B « *Qualité et fiabilité* » décrit l'ensemble des dispositions prises afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données informatiques confiées à Tessi.

➤ *Risques liés aux activités de CPoR Devises*

Le chapitre IV.A.2 « *Dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme* » détaille le dispositif structuré mis en place au sein de CPoR Devises, et encadré par un Comité LCB-FT spécifique, afin de réduire ce risque au sein de cette activité jugée sensible.

➤ *Risques liés à la difficulté de recruter du personnel qualifié*

Le chapitre IV.C « *Méthode de recrutement* » décrit les méthodes de recrutement mises en place au sein des différentes filiales comme par exemple l'EMTPR qui est une convention consistant à tester un candidat en situation réelle.

C. COMMUNICATION RSE

Tessi intègre dans son processus actuel de communication (globale et qualité), l'ensemble des informations concernant sa démarche RSE.

L'information est véhiculée par le biais de :

- notes d'information, affichages, brochures vers les collaborateurs, les fournisseurs et les clients,
- réunions (comité de pilotage, revue de direction, réunion d'information) organisées par la cellule développement durable constituée des pilotes des indicateurs au niveau du siège du Groupe Tessi ainsi que d'un relais au sein de chaque Business Unit,
- la création d'une page internet sur le site Tessi, dédiée à la communication en matière de développement durable.

1. Communication auprès des salariés

Actuellement la communication interne se fait par le biais d'actions de sensibilisation ciblées, comme par exemple :

- information et sensibilisation au Pacte Mondial des Nations Unies,
- affichage de la charte développement durable de Tessi sur l'ensemble des sites français,
- sensibilisation à l'extinction/mise en veille des postes de travail,
- tri/recyclage indiqué sur les zones dédiées à cet effet sur certains sites,
- intranews sur l'intranet Tessi documents services.

2. Communication auprès de l'ensemble des parties prenantes

Sur le site internet www.tessi.fr, un espace est dédié aux communications en matière de développement durable. L'ensemble de la documentation RSE de Tessi y est consultable et téléchargeable à tout moment.

De plus, au cas par cas, et à chaque demande client ou tierce partie (lors d'une consultation, d'un appel d'offre, d'un audit...), Tessi tient à disposition du demandeur toute information ou preuve demandée.

3. Communication auprès des Nations Unies

Les entreprises signataires du Pacte Mondial doivent mettre en œuvre les 10 principes du Pacte Mondial au sein de leur entreprise et doivent communiquer tous les ans sur les progrès réalisés.

Ces publications, appelées Communication sur le Progrès (COP), doivent comporter 3 parties obligatoires :

1. déclaration confirmant l'adhésion au Pacte Mondial, signée du Président, du Directeur général ou d'un cadre supérieur de l'entreprise,
2. description détaillée des actions mises en place sur les différents principes,
3. résultats chiffrés des actions, obtenus ou attendus.

L'entreprise peut communiquer ses progrès via plusieurs types de documents : rapport annuel, rapport RSE, site internet ou tout autre document spécifique.

La communication de Tessi a couvert ces trois items et est donc maintenant reconnue comme « active » par l'Organisation des Nations Unies, sans exclusion.

D. LA MÉTHODE DE REPORTING MISE EN PLACE

1. Période concernée

La période de reporting des informations RSE est l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

2. Périmètre

Le périmètre couvert par les informations communiquées est différent en fonction des informations quantitatives et qualitatives. Le périmètre France initial s'étend maintenant aux 4 filiales situées à l'étranger auxquelles s'ajoutent maintenant les filiales européennes des sociétés Graddo (Espagne) et Gdoc (Espagne, Suisse et Royaume-Uni) acquises en 2014 par le Groupe.

Le rapport précisera au cas par cas les indicateurs couvrants trois périmètres différents : le périmètre Monde (100% des effectifs), le périmètre France (73% des effectifs) et cette année le périmètre Europe (91% des effectifs).

Dans le cadre du périmètre Monde, Tessi s'engage à élargir les indicateurs d'année en année, en affinant et développant sa collecte de données.

En 2015, Tessi présente des indicateurs sur un périmètre Europe, en prenant en compte les récentes acquisitions des filiales européennes Graddo et Gdoc, ainsi que son souhait de développer son marché en Europe.

Tessi tentera d'étendre, autant que possible, l'ensemble des indicateurs du périmètre France à ce périmètre Europe sur les années à venir.

En 2016, Tessi s'engage à étendre l'ensemble des indicateurs quantitatifs qui ne le seraient pas encore au périmètre Europe incluant également les filiales Europe de la société Diagonal Company acquise en décembre 2015.

Concernant les informations qualitatives, Tessi s'engage à les étendre sur un périmètre Europe ne prenant en compte que les filiales acquises jusqu'en 2014 à savoir Graddo et Gdoc.

Suivant les indicateurs présentés, et compte tenu du nombre élevé de filiales qui constitue Tessi (71 au 31/12/2015, hors les sociétés du groupe Diagonal Company), le niveau de détail le plus fin choisi est la Business Unit pour ne pas impacter la lisibilité des informations communiquées.

3. Note méthodologique

a. Méthode de collecte

➤ Informations sociales

Pour les indicateurs sociaux, la majorité des données est issue d'extractions de la base Paie.

➤ Informations environnementales

Les informations environnementales sont essentiellement issues de la base Fournisseurs (énergie, papier, recyclage...), de la collecte d'informations directement auprès des fournisseurs, ou du tableur « Bilan Carbone » de l'ADEME.

➤ Informations qualitatives

Les informations qualitatives sont collectées annuellement, essentiellement par un système d'interviews ou de questionnaires de satisfaction.

Chaque indicateur est fourni par le service qui en a la charge, et son responsable veille à valider l'exactitude des données sur les thèmes qui le concernent.

La responsable comptabilité fournisseur est chargée de superviser le processus de production des informations figurant dans ce document et sa principale mission est de :

- fournir les indicateurs de son service,
- maintenir le protocole de reporting,
- veiller au respect du planning de collecte des informations.

Dans ce but, un répertoire réseau a été créé et reprend pour certains indicateurs :

- la définition détaillée de chaque indicateur,
- la méthode de calcul utilisée (indiquée quand nécessaire dans ce rapport à chaque indicateur),
- le périmètre concerné,
- la source des données,
- la perspective d'amélioration pour les années à venir.

Pour améliorer la fiabilité et l'efficacité de la méthode de reporting relative à la responsabilité sociale, environnementale et sociétale, la directrice développement durable est chargée de :

- procéder à la vérification de l'exactitude et l'exhaustivité des informations publiées,
- gérer les relations avec les auditeurs spécialisés dans ce domaine,
- formaliser le rapport et veiller à la cohérence des informations RSE publiées,
- proposer des idées d'amélioration sur le périmètre couvert par ce rapport et sur la démarche RSE du Groupe.

b. Méthode de consolidation des données RSE Business Unit

Pour les données, qu'elles soient issues de la base Paie ou Fournisseurs, une agrégation est réalisée afin d'obtenir des résultats au niveau de chaque Business Unit et du Groupe.

c. Précisions sur certains indicateurs RSE

➤ *Effectif global*

L'effectif au 31/12 prend en compte l'intégralité des personnes présentes ce jour (personnes ayant une fin de contrat au 31/12, y compris les CDI, CDD, CDD étudiants, contrats de professionnalisation, contrats d'apprentissage et stagiaires).

➤ *Effectif moyen*

C'est la moyenne des effectifs arrêtés fin de mois pour l'ensemble des personnes présentes le dernier jour du mois (personnes ayant une fin de contrat au dernier jour du mois y compris les CDI, CDD, CDD étudiants, contrats de professionnalisation, contrats d'apprentissage et stagiaires).

Cette donnée se calcule sur le périmètre monde et Europe.

➤ *CDD*

On entend par CDD l'ensemble des contrats à durée déterminée, y compris les contrats à durée déterminée étudiants.

➤ *Nombre d'heures travaillées*

Il s'agit de l'ensemble des heures travaillées pour les salariés en contrat horaire, auquel il a été ajouté les salariés en forfait jour sur la base d'un horaire travaillé théorique de 8 heures par jour.

Concernant la donnée pour la filiale Graddo, il s'agit d'une extraction du logiciel de production à laquelle s'ajoutent les salariés administratifs inscrits au 31/12 sur une base estimée de 8 heures de travail quotidien sur 220 jours chacun.

➤ *Nombre d'embauches et de départ*

Données issues de la base Paie : entrées / sorties sur l'année (CDI, CDD et CDD étudiants et autres contrats) hors "fausses entrées/sorties" : mutation, réembauche suite à déménagement et transfert dans le Groupe.

➤ *Taux d'absentéisme*

Pourcentage d'heures d'absence rapportées au volume global des heures travaillées pour l'année considérée.

Sont comptabilisées comme absences le nombre d'heures d'accidents du travail, maladies, maladies professionnelles et absences injustifiées. Ne sont pas comptabilisés les congés payés, récupérations, congés maternités et jours conventionnels.

NB : Pour les sociétés Accès Informatiques et CPoR Devises, les données d'absence sont exprimées en jour.

Pour la maladie, 1 jour est égal à 5,05 heures.

Pour les autres absences, 1 jour est égal à 7 heures.

Pour les sociétés Graddo et GDoc, les données sont récoltées en nombre de jours puis converties en nombre d'heures sur la base de 8 heures travaillés par jour.

➤ *Accidents du travail*

Il s'agit du nombre d'accidents du travail survenus durant l'année. Cette donnée ne comprend pas les accidents de trajet.

➤ *Nombre de jours et nombre d'heures d'absentéisme pour accidents de travail*

Il s'agit du nombre de jours et d'heures d'absences des salariés durant l'année, quelle que soit la date de l'accident de travail.

Pour les sociétés Graddo et GDoc, les données sont récoltées en nombre de jours puis converties en nombre d'heures sur la base de 8 heures travaillées par jour.

➤ *Taux de gravité des accidents du travail avec arrêts*

Il s'agit du nombre de journées d'absentéisme liées à un accident du travail (indicateur ci-dessus), multiplié par 1000 rapporté au nombre d'heures travaillées.

➤ *Nombre d'heures de formation par catégorie de salariés*

Il s'agit du nombre total d'heures de formation réalisées (et non commandées) selon le plan de formation 2015 par salariés, hors DIF et contrats en alternance.

➤ *Électricité et gaz*

Les données d'électricité et gaz sont issues des factures des fournisseurs d'énergie et incluent les données de la France et de l'Europe.

➤ *Pyramide des âges*

Cette donnée couvre un périmètre Monde hors Gdoc (à l'international), à savoir 98% des effectifs Monde.

d. Comparabilité n-1

Tessi fournit une comparabilité avec l'exercice n-1 pour l'ensemble de ces indicateurs, visant à donner une information plus complète sur le Groupe.

e. Vérification des données

L'un de nos Commissaires aux Comptes a émis une attestation de présence ainsi qu'un avis motivé sur la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans ce rapport au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

II. Pérennité de Tessi : un leader à long terme

Les valeurs constitutives de la culture d'entreprise Tessi sont porteuses d'avenir et créatrices de richesse pour les collaborateurs du Groupe et pour ses clients :

- la **proximité** : la culture client,
- la **rigueur** : épine dorsale de la qualité de service Tessi,
- la **réactivité** : une valeur indispensable,
- la **technologie** : le reflet et l'aboutissement d'une recherche constante d'innovation.

A. ACTIVITÉ ET INNOVATION

1. Personnalisation et adaptabilité des offres

Grâce à son expertise sectorielle ciblée, Tessi a su conquérir de nouveaux marchés, en innovant sur les récents besoins d'externalisation de ses clients et en développant l'offre la plus adaptée et la plus proche de leurs attentes.

Ces 2 dernières années, grâce à l'acquisition du groupe espagnol Graddo (spécialisée dans les activités de Business Process Outsourcing), du groupe suisse Gdoc (spécialisée dans la gestion documentaire), Tessi affirme sa volonté de se déployer à l'international, de s'ouvrir aux marchés européens et renforce son activité Tessi documents services et son pôle solutions et technologies.

2. Adaptabilité de l'organisation

L'un des principaux atouts de Tessi est d'avoir structuré ses centres en véritables sociétés autonomes à taille humaine, bénéficiant cependant de l'appui du Groupe. Ce principe de décentralisation s'applique également aux plus grands sites et maintenant aux filiales étrangères, reconnus pour leur professionnalisme dans leur secteur d'activité respectif.

Cette organisation, souple et réactive, permet à Tessi de s'adapter en permanence aux évolutions structurelles et conjoncturelles de ses clients.

3. Capacité d'innovation et d'anticipation pour répondre aux nouveaux besoins et aux évolutions de la réglementation

Un autre atout majeur de Tessi est sa politique d'innovation constante, qui propose à ses clients une offre de services et de solutions à la pointe de la technologie.

L'année 2013 a été fortement marquée par le déploiement des nouveaux formats de paiements SEPA et le lancement de SCANTOPAY Mobile, service mobile, qui place le chèque dans l'ère du Mobile Banking. Ce dernier a reçu en 2014 un des **grands prix de l'innovation au salon Banque et Innovation**.

Impulsée par le déploiement du SEPA, la transformation du marché des moyens de paiement se poursuit en 2015, avec notamment l'apparition de nouveaux services électroniques. De nouvelles opportunités se créent pour les créanciers, permettant de proposer à leurs clients débiteurs une nouvelle expérience multicanal, simplifiant le paiement de leurs factures et accélérant les parcours d'encaissement.

Dans cette optique, Tessi a créé donc **Tessi POP**, le premier portail omni-paiement conçu spécifiquement pour permettre aux créanciers d'offrir à leurs clients différents « moyens de paiements » de leurs factures, au format papier et électronique (e-mandat, TIPSEPA, CB, télépaiement, nouveaux services en ligne...)

Pleinement conforme aux directives SEPA, interopérable avec les applications CRM/ERP, les systèmes d'émission de factures et les processus d'échanges bancaires, Tessi POP apporte une brique supplémentaire dans la dématérialisation de la chaîne Order to Cash (de la commande au paiement) et permet ainsi d'automatiser de bout en bout la chaîne de traitement des encaissements, depuis l'émission de la facture, jusqu'à la remise en banque.

Tessi POP express est la version destinée à couvrir les besoins des petits remettants qui se caractérisent par des volumes plus faibles et une forte proportion des règlements clients opérés par chèque. Tessi POP express leur fournit une solution plug & play, disposant d'une interface

customisable aux couleurs de l'entreprise et proposant des services de paiement pré-packagés, rapides à mettre en place, permettant d'automatiser l'émission de factures électroniques, la gestion des encaissements et la remise en banque.

4. Offre de service durable, capable de s'adapter aux enjeux RSE des clients

➤ *Les offres mobilité Tessi*

À l'heure du « tout numérique » Tessi souhaite accompagner ses clients vers une entreprise « zéro papier » et a choisi en 2014 de développer plusieurs solutions mobiles.

En 2015, dans cette continuité Tessi lance Bee-POST LRE, une lettre recommandée 100% électronique.

Dernier né des services Bee-POST en matière de gestion des flux sortants, Bee-POST LRE est une solution innovante permettant de piloter la production et l'envoi de lettres recommandées, de manière totalement électronique. Les enjeux sont majeurs pour les entreprises et les administrations, puisque les courriers recommandés sont par nature sensibles, dans la gestion des relations avec les clients, partenaires, administrés ou collaborateurs.

C'est pourquoi, Bee-POST LRE :

- dématérialise l'envoi de leurs courriers recommandés en pleine conformité avec les cadres réglementaires en vigueur,
- garantit la sécurisation des identités, des échanges et de leur suivi,
- apporte, à l'expéditeur et au destinataire, une grande souplesse d'utilisation et d'accès,
- réduit à zéro les frais d'affranchissement et de consommables, tout en maîtrisant l'impact sur l'environnement.

5. Écoute et dialogue permanent avec ses clients

Périmètre Monde

Au travers de ses nombreuses démarches qualité ISO 9001, mises en place depuis 1997, Tessi organise régulièrement des campagnes d'écoute clients au travers de questionnaires de satisfaction, de clubs utilisateurs et de journées thématiques.

a. Enquêtes de satisfaction

Tessi documents services et CPoR Devises procèdent tous les 2 ans à une enquête de satisfaction client.

Résultats des enquêtes 2014-2015 :

➤ *Enquête de satisfaction client Tessi documents services : enquête on line auprès de nombreux clients des activités moyens de paiement et traitement de documents*

Le taux de participation a été de 20,77%, et Tessi documents services a obtenu la note moyenne de satisfaction de 14/20.

Après 2 ans, on peut noter que la satisfaction des clients de Tessi documents services est identique, la note moyenne attribuée en 2012 étant également 14/20.

En 2016, la méthodologie d'enquête de satisfaction va évoluer. La direction de Tessi documents services souhaite qu'une enquête soit systématiquement réalisée à l'issue de chaque projet et lors de chaque comité client périodique afin d'être au plus proche de chaque client. La méthode de consolidation des données et de reporting n'a, quant à elle, pas encore été actée.

➤ **Enquête de satisfaction CPoR Devises :**
enquête sur les activités or et devises, réalisée auprès des décideurs et des agences bancaires

Deux études ont été réalisées parallèlement en 2014. Elles concernaient la perception des réseaux clients des prestations nominatives (devises / or). Aucune étude n'a été réalisée en 2015.

Pour la partie « devises », le service est nommé « CPRplus Nominatif » (existe depuis 18 ans) :

- le taux de réponses gestionnaires est de 67%, note moyenne de 8,3/10,
- le taux de réponses utilisateurs est de 79%, note moyenne de 8,42/10.

On peut constater une légère augmentation de la satisfaction des gestionnaires et utilisateurs du service par rapport à la note de 8/10 attribuée en 2012.

Pour l'activité « or », le service est nommé « CPoR en Ligne » (existe depuis 3 ans) :

- le taux de réponses gestionnaires est de 67%, note moyenne de 7,2/10,
- le taux de réponses utilisateurs est de 45%, note moyenne de 8,1/10.

➤ **Enquête de satisfaction Graddo :**
enquête sur les activités de Graddo, réalisée auprès d'un échantillonnage de clients

La société Graddo procède tous les ans à une enquête de satisfaction, sur un panel de clients représentatif de l'ensemble de son activité. En juin 2015, le taux de participation a été de 47%, et Graddo a obtenu la note moyenne de satisfaction de 4,13/5.

Cette enquête annuelle généraliste porte sur plusieurs domaines : la satisfaction des clients, la qualité des services, la compétitivité des tarifs, l'approche commerciale, la réactivité face aux demandes, les capacités techniques...

b. Clubs utilisateurs

En dehors des enquêtes de satisfaction, de nombreuses filiales de Tessi proposent également à leurs clients de se réunir régulièrement lors de clubs utilisateurs, organisés autour d'une thématique ou d'un produit spécifique.

Cette démarche permet à Tessi de suivre l'évolution des besoins de ses clients.

Tessi est aussi représenté par deux membres permanents du club SEPA, association unique regroupant consultants et SSII spécialistes du SEPA, au service des entreprises pour la réussite de leur migration SEPA.

c. Tessi et les réseaux sociaux

Tessi customer marketing a lancé, fin d'année 2012, un portail promotionnel sur internet, ainsi qu'une page Facebook, permettant une interaction avec les internautes : consoSMART by Tessi, le premier portail promotionnel multimarques et multicanal.

Toujours plus mobiles et connectés en temps réel, les consommateurs souhaitent utiliser la technologie pour améliorer leur façon de choisir et de consommer, en recherchant les meilleures offres et la façon la plus simple d'en bénéficier, en toute confiance.



consoSMART by Tessi est une réponse à ces tendances, et propose un espace web et mobile centralisé et qualitatif, où les consommateurs peuvent prendre connaissance d'offres promotionnelles attractives sur de grandes marques, et y participer facilement, depuis le web, depuis leur Smartphone ou par courrier.

d. Or Info – la Webradio de l'Or et des Devises

Après le développement des applications mobiles et fidèle à son image de précurseur, CPoR Devises innove une fois encore en 2013 en créant OR Info, le 1^{er} média audio sur le marché de l'or et des devises, accessible à tout public, 24/7 sur le site cpordevises.com ou dans sa version iPhone, iPad et Android.

Des podcasts sont disponibles sur les devises du monde, l'histoire de l'or et d'autres sujets libres d'écoute.

6. Partenariat durable avec ses clients

En tant que société de services, Tessi évolue sur des marchés où la réputation, la confiance et la fiabilité des acteurs sont nécessaires pour perdurer. Au fil de ces 40 dernières années, Tessi a développé son savoir-faire et grandi avec ses clients, leur apportant des solutions adaptées à leurs besoins propres.

En France, ces partenariats clients, d'une durée moyenne de 10 ans (établissements bancaires, opérateurs de téléphonie, assurances, mutuelles...), permettent aujourd'hui à Tessi de collaborer avec de grandes entreprises qui lui restent fidèles, pour certaines depuis plus de 20 ans.

B. QUALITÉ ET FIABILITÉ

1. Confidentialité et sécurité des données qui lui sont confiées

Périmètre Europe

Tessi s'engage à une analyse sans concession des risques, grâce à une approche préventive des processus métiers et une politique de confidentialité et de sécurisation des données confiées. L'entreprise assure ainsi la sécurité des documents sensibles (documents financiers, contrats...) grâce aux innovations mises en œuvre par Tessi documents services (coffre-fort électronique, archivage à valeur probatoire...), ainsi que la sécurité des informations et bases de données marketing de Tessi customer marketing.

CPoR Devises de par son activité d'établissement bancaire est concerné directement dans ses relations avec ses clients particuliers (or), ainsi que dans le suivi de la réalisation des prestations rendues auprès des banques qui doivent être assurées du total respect de ces règles par ses prestataires.

Aux termes de l'article L. 612-1 du Code monétaire et financier, les établissements de crédit sont soumis à des règles strictes de protection de la clientèle, qui couvrent tout le processus de commercialisation des produits et services, depuis la publicité qui en est faite jusqu'au terme des contrats ainsi que des documents d'information pré-contractuelle ou promotionnels.

a. Prestataire de Services Essentiels Externalisés (PSEE)

Les prestataires de services essentiels externalisés

Les Prestataires de Services Essentiels Externalisés (PSEE) prennent en charge pour leurs clients (institutions bancaires, assurances...) des activités de traitements d'informations proches de leur cœur de métier ou susceptibles d'avoir un impact sur leurs clients. Elles sont soumises à une législation spécifique leur imposant sécurité maximale et continuité d'activité.

➤ *Tessi documents services*

Tessi documents services se doit de respecter une politique de sécurité formalisée et conforme aux obligations sécuritaires de ses clients. À ce titre, la direction DOQC (Direction des Opérations Qualité et Conformité) de Tessi documents services effectue une veille réglementaire et s'attache à maintenir à jour les procédures et certifications qui attestent de la qualité, de la conformité et de l'environnement sécurisé des prestations sensibles qui lui sont confiées. Des audits clients sont très régulièrement pratiqués sur l'ensemble des sites de production afin de vérifier la conformité des engagements contractuels pris par Tessi, ainsi que les obligations réglementaires qui incombent aux PSEE.

De plus, Tessi documents services a entrepris d'identifier les menaces et le niveau d'exposition de ses activités, par une analyse de risques par approche processus. Chacun des risques identifiés fait ensuite l'objet d'actions de prévention définies et contrôlées en interne, par des auditeurs qualifiés.

➤ *CPoR Devises*

CPoR Devises intervient également comme Prestataire de Services Essentiels Externalisés dans son activité de traitement des opérations de change manuel de billets de banque étrangers pour le compte des organismes bancaires français. Ce rôle de prestataire a été étendu depuis 2012 au traitement des ordres d'achat et vente d'or d'investissement passés par les clients de ces banques.

Dans ce cadre, et sous la responsabilité de son service Contrôle interne et Conformité, CPoR Devises s'engage au respect le plus strict des règles de conformité qu'impose la législation : protection de la clientèle, sécurité des flux d'informations, confidentialité et respect des données personnelles nécessaires à l'accomplissement des prestations confiées, continuité d'activité.

Le règlement intérieur, la Charte déontologique et la Charte d'Usage du Système d'Information (refondue en 2014), rappellent à chaque collaborateur de CPoR Devises l'obligation de secret professionnel et l'exigence de préservation de la confidentialité du patrimoine informationnel de CPoR Devises.

b. Centre de traitement de données hautement sécurisé

Le besoin d'hébergement est venu des banques qui souhaitaient trouver en Tessi un prestataire capable de gérer à la fois les problématiques d'infrastructure et de suivi des applications métiers. Depuis 2007, Tessi a donc construit une offre d'infogérance des logiciels édités par le Groupe en mode SaaS (Software as a Service) pour les propres besoins de ses centres de production et également pour ses clients grands comptes (banques, assurances, mutuelles...).

Pour toute nouvelle infrastructure, Tessi documents services déploie sur son système d'information, une architecture totalement sécurisée améliorant la performance, la fiabilité et la souplesse nécessaire et souhaitée par ses clients. Tous les points découlent directement de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI). Cette politique s'applique à toutes les entités et tout le personnel de la BU dans l'exercice de leurs fonctions et de leurs responsabilités.

Le site d'hébergement nominal, situé à Bordeaux, répond aux exigences de la classification de l'Uptime Institute des data centers Télécom en TIER III. Cette classification exige la redondance de l'ensemble des infrastructures électriques pour l'énergie (groupes électrogènes, TGBT, onduleurs) et la distribution de refroidissement (groupes froids, pompes).

Un seul circuit est actif et offre un taux de disponibilité de 99,98%.

Le site suit un planning de maintenance préventive de l'ensemble des composants actifs de distribution (vannes, disjoncteurs...), qui permet de ne jamais arrêter le data center pour des raisons de maintenance. L'objectif est d'alimenter les systèmes selon le principe du No-Break / zéro coupure.

Le site est considéré en exploitation 24h/24, 7j/7, 365 jours par an et ne doit subir aucune coupure d'exploitation quelle que soit la nature des travaux réalisés sur le site. Il répond donc aux normes actuelles de l'état de l'art en matière de continuité d'activité.

c. Obligations liées à la CRD IV

CPoR Devises, agréé comme société financière depuis 1990, est devenu **établissement de crédit spécialisé** en application de l'article 34 de l'ordonnance du 27 juin 2013 relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement.

De ce fait, l'établissement est assujéti aux dispositions européennes liées au Règlement et à la Directive sur les exigences de fonds propres CRR/CRD IV, adoptés par le Conseil de l'Union européenne le 20 juin 2013 après le vote du Parlement européen. Les nouvelles règles entrées en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2014 déclinent les principes du Comité de Bâle (Bâle III) destinés à renforcer la résilience du secteur bancaire, en renforçant la qualité et la quantité du capital et en introduisant de nouveaux ratios de liquidité et de levier.

Le règlement CRR, d'application directe, concerne notamment les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et précise toutes les dispositions relatives aux normes de gestion et aux dispositions de transposition de la directive européenne CRD IV. Le reporting relatif aux normes de gestion est conforme aux standards techniques élaborés par l'Autorité bancaire européenne.

Pour compléter la transposition en droit français des volets gouvernance et contrôle interne de la Directive CRD IV, l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire et financier soumises au contrôle de l'ACPR se substitue au règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière n°97-02 qu'il abroge.

Les principales nouveautés apportées par le nouvel ensemble combiné « Arrêté du 3 novembre 2014 » et Code Monétaire et Financier en matière de gouvernance et de contrôle interne renforcent la solidité du dispositif de gouvernance qui reste cependant adapté à la nature, à l'échelle et à la complexité des risques inhérents au modèle d'entreprise et aux activités.

2. Maîtriser la qualité des services proposés

Périmètre Monde

Une démarche qualité a été mise en place au sein du Groupe depuis plusieurs années, et de nombreuses activités sont certifiées ISO 9001 :

Domaines certifiés pour la BU CPoR Devises :

- les activités « devises » de CPoR Devises (France), (depuis 1997)

Domaines certifiés pour la BU Tessi documents services :

- 14 sites de production : activité de traitement sécurisé de documents et moyens de paiements, (depuis 2006),
- l'activité éditique de Tessi Editique (depuis 1998),
- les offres EDI bancaire SEPA et Gestion de l'Information légale de Tessi Informatique (depuis 2004),
- les filiales étrangères Graddo (depuis 2006), BIPIO (depuis 2009) et TUNIS DATA SERVICES (depuis 2015).

Les activités certifiées ISO 9001 couvrent ainsi plus de 40% des filiales du Groupe.

3. Intégrer les fournisseurs et sous-traitants sensibles à la démarche qualité et RSE

Périmètre Europe

Un tiers des filiales Tessi, ainsi que la société Graddo, procède chaque année à une analyse de ses fournisseurs les plus sensibles.

La méthode utilisée pour les filiales françaises consiste à établir chaque année, la liste des fournisseurs à évaluer, soit par la criticité de leur activité, soit par le chiffre d'affaires qu'ils réalisent avec Tessi. Ces fournisseurs sont évalués par attribution de notes par les utilisateurs et acheteurs de chez Tessi, en fonction de plusieurs aspects : qualité de services, réactivité, SAV, prix, respect de l'environnement... Une grille de critères est créée, en fonction des activités des sous-traitants. Les sous-traitants dont la note finale ne reflète pas une satisfaction tolérable sont tenus de fournir à Tessi un plan de progrès et d'amélioration. Ils disposent d'un délai préalablement défini en commun accord, afin de mettre en place les actions correctives qui incombent à la mise en conformité de la prestation délivrée.

La méthode utilisée par la société Graddo consiste à analyser la qualité d'un fournisseur lors de chaque homologation. Graddo tient à jour également le pourcentage de fournisseurs qui sont eux même dotés d'un système de management QSE certifiés ISO 9001 et 14001.

De plus, CPoR Devises fait appel pour les besoins de son activité Or à deux fondeurs-affineurs suisses qui se sont engagés sur des politiques responsables relatives à l'origine des métaux précieux, en conformité avec le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsable en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque (OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from Conflict-Affected and High Risk Areas).

C. ENGAGEMENTS RSE

1. Adhésion au Pacte Mondial

Périmètre Monde

En 2010, Tessi a pris l'engagement auprès de ses partenaires et actionnaires, d'adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies. Ce projet a été mené par la direction développement durable, en collaboration avec la Secrétaire général du Groupe.

Un an plus tard, le 18 janvier 2011, l'adhésion du Groupe a été validée par le Secrétaire général des Nations Unies.

2. Charte interne Développement Durable

Périmètre France

Tessi a la volonté d'appuyer son développement sur un ensemble de valeurs et de principes, mis en œuvre par ses dirigeants et ses collaborateurs. Le Groupe affirme clairement son engagement éthique et environnemental, ainsi que sa responsabilité dans tous ses domaines d'activités.

La responsabilité de Tessi s'exerce vis-à-vis de ses actionnaires, de ses collaborateurs, de la société civile, de ses clients et de ses fournisseurs et associés.

Tessi a donc initié une politique de développement durable et a formalisé ses engagements au travers d'une charte basée sur la notion de RESPONSABLE.

Cette charte est téléchargeable sur notre site internet à l'adresse suivante :

<http://www.tessi.fr/tessi/developpement-durable>.

3. Charte éthique

Périmètre France

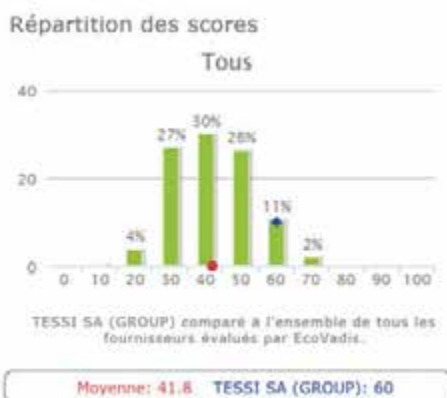
La charte éthique Tessi a pour but de formaliser des références communes essentielles afin que chaque collaborateur de Tessi puisse s'y référer et s'y conformer en toutes circonstances.

Ces règles ne sont pas exhaustives, mais Tessi compte sur le sens des responsabilités de chacun pour qu'elles constituent des repères utiles pour tous les collaborateurs de l'entreprise et l'ensemble des partenaires.

4. Démarche de notation EcoVadis

Tessi réalise son évaluation EcoVadis chaque année sur la base des données issues du rapport RSE sur des périmètres France, Europe ou Monde selon les items, afin d'avoir une photographie de sa performance RSE et une hiérarchisation des points d'amélioration. Cette démarche permet également de répondre à la demande de ses clients, de plus en plus nombreux à s'interroger sur les performances environnementales et sociales de leurs fournisseurs, par le biais d'un outil de communication unique.

La dernière notation a eu lieu début 2016 et Tessi a obtenu une note de 6,0/10 en progrès par rapport à la note de 5,6/10 obtenu début 2015, avec un statut « *confirmé silver* » obtenu grâce à son approche du management RSE.



Cette note permet à Tessi de se situer dans le Top 13% de l'ensemble des entreprises évaluées par EcoVadis et le Top 12% des entreprises ayant des activités similaires, comme l'explique ci-dessous le benchmark réalisé par EcoVadis sur l'ensemble des entreprises :

- ✓ **Environnement:** TESSI SA (GROUP) se situe dans le **TOP 3 %** des fournisseurs évalués par EcoVadis dans la catégorie Office administrative and support activities.
- ✓ **Social:** TESSI SA (GROUP) se situe dans le **TOP 4 %** des fournisseurs évalués par EcoVadis dans la catégorie Office administrative and support activities.
- ✓ **Fournisseurs :** TESSI SA (GROUP) se situe dans le **TOP 26 %** des fournisseurs évalués par EcoVadis dans la catégorie Office administrative and support activities.
- ✓ **Global:** TESSI SA (GROUP) se situe dans le **TOP 12 %** des fournisseurs évalués par EcoVadis dans la catégorie Office administrative and support activities.
- ✓ **Global:** TESSI SA (GROUP) se situe dans le **TOP 13 %** des fournisseurs évalués par EcoVadis dans toutes les catégories.

Benchmark Tessi / Entreprises



Le statut « *confirmé silver* » est obtenu par des entreprises ayant des engagements précis sur les problématiques de RSE, qui peuvent inclure l'adhésion à des initiatives internationales, des preuves tangibles et un reporting publié. Tessi est donc considéré par EcoVadis comme étant en maîtrise des enjeux RSE auxquels le Groupe est confronté. Le statut silver s'obtient lorsque la note de l'entreprise dépasse 4,6.

III. Tessi : une responsabilité sociale

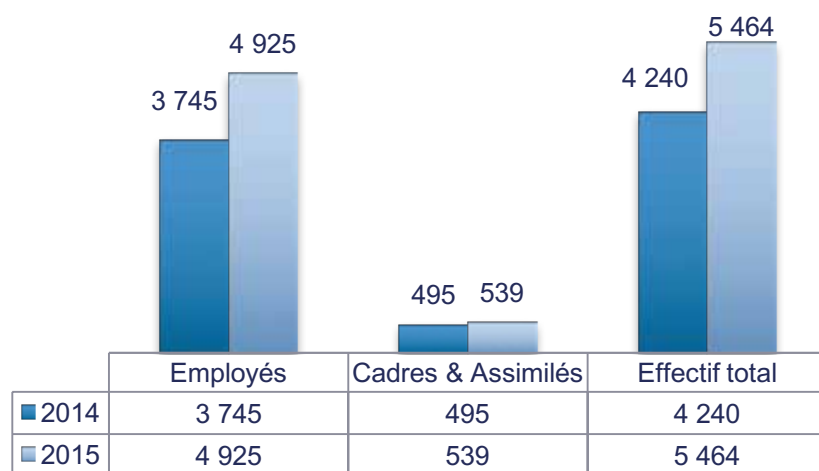
A. LES ÉQUIPES

1. Effectifs du Groupe

a. Effectif global du Groupe au 31/12/2015

L'effectif global du Groupe Tessi au 31/12/2014 s'élevait à 4 240 salariés (dont 3 081 en France et 719 pour Graddo) soit 3 745 salariés appartenaient à la catégorie des employés, 495 à celle des cadres et assimilés.

Au 31/12/2015, l'effectif global est de 5 464 salariés (dont 3 998 en France et 983 appartenant aux filiales européennes) soit 4 925 employés et 539 cadres et assimilés.



Périmètre Monde

L'augmentation des effectifs en 2015 s'explique par l'acquisition des nouvelles filiales Gdoc mais également par une augmentation conséquente des effectifs France du Groupe grâce au développement de l'activité call center en 2015.

b. Effectif général moyen sur l'année 2015

On entend par effectif moyen, la moyenne des effectifs arrêtés en fin de mois pour les douze mois de l'année.

Périmètre Monde	2014	2015
Tessi documents services	3 764	4 416
CPoR Devises	132	133
Tessi customer marketing	202	201
Total	4 098 (dont 1 127 à l'étranger)	4 750 (dont 1 357 à l'étranger)

➤ Focus sur le périmètre France

Périmètre France	2014				2015			
	Tessi documents services	CPoR Devises	Tessi customer marketing	Total	Tessi documents services	CPoR Devises	Tessi customer marketing	Total
Effectif général moyen	2 637	132	202	2 971	3 059	133	201	3 393
CDI	1 895	130	196	2 221	1 922	130	196	2 248
CDD	742	2	6	750	1 137	3	5	1 145
Cadres	363	53	76	492	400	54	79	533
Non Cadres	2 274	79	126	2 479	2 659	79	122	2 860
Femmes	1 843	67	133	2 043	958	67	130	1 155
Hommes	794	65	69	928	2 101	66	71	2 238

➤ *Focus sur le périmètre Europe (hors France)*

<i>Périmètre Europe (hors France)</i>	2014				2015			
	Espagne	Suisse	UK	Total	Espagne	Suisse	UK	Total
Effectif général moyen	648	-	-	648	861	21	11	893
CDI	162	-	-	162	179	20	11	210
CDD	486	-	-	486	682	1	0	683

c. Nombre d'heures travaillées

Il s'agit de l'ensemble des heures travaillées pour les salariés en contrat horaire auquel il a été ajouté les salariés en forfait jour sur la base d'un horaire travaillé théorique de 8 heures par jour.

➤ *Focus sur le périmètre France*

<i>Périmètre France</i>	2014	2015
Tessi documents services	3 904 150	4 438 199
CPoR Devises	196 444	195 589
Tessi customer marketing	272 855	290 090
Total	4 373 449	4 923 877

➤ *Focus sur le périmètre Europe (hors France)*

<i>Périmètre Europe (hors France)</i>	2014	2015
Espagne	NC	1 445 486
Suisse	NC	37 303
Royaume-Uni	NC	16 692
Total	NC	1 499 481

d. Répartition du temps de travail à fin d'année

➤ *Focus sur le périmètre France*

<i>Périmètre France</i>	2014			2015		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Temps plein	1995	938	2933	2 487	1 206	3 693
Temps partiel	129	19	148	242	63	305
Total	2124	957	3081	2 729	1 269	3 998

➤ *Focus sur le périmètre Europe (hors France)*

<i>Périmètre Europe (hors France)</i>	2014				2015			
	Espagne	Suisse	UK	Total	Espagne	Suisse	UK	Total
Temps plein	NC	NC	NC	NC	928	21	8	957
Temps partiel	133	NC	NC	133	22	1	3	26
Total	133	NC	NC	133	950	22	11	938

2. Recrutement

a. Nombre d'embauches en contrat à durée indéterminée

En 2015, le nombre d'embauches en contrat à durée indéterminée s'est élevé à 248 personnes, dont 183 employés et 65 cadres et assimilés.

<i>Périmètre France</i>	2014			2015		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Employés	61	25	86	117	66	183
Cadres & Assimilés	15	27	42	19	46	65
Nombre d'embauches CDI	76	52	128	136	112	248

b. Nombre d'embauches en contrat à durée déterminée

En 2015, 3 505 salariés ont été recrutés en contrat à durée déterminée. Il s'agit toujours, en majorité, d'employés et de femmes.

<i>Périmètre France</i>	2014			2015		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Employés	1 673	689	2 362	2 429	1 066	3 495
Cadres & Assimilés	3	3	6	1	9	10
Nombre d'embauches CDD	1 676	692	2 368	2 430	1 075	3 505

c. Nombre total d'embauches

En 2015, 4 000 salariés ont été recrutés. Il s'agit toujours, en majorité, d'employés et de femmes.

Cette donnée intègre en plus des CDD et CDI, les CDD étudiants, les contrats d'apprentissages et de professionnalisations, les contrats aidés et les stagiaires.

<i>Périmètre France</i>	2014			2015		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Employés	1 808	748	2 556	2 675	1 246	3 921
Cadres & Assimilés	20	32	52	20	59	79
Effectif total	1 828	780	2 608	2 695	1 305	4 000

3. Départs

	2014			2015		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
<i>Périmètre France</i>						
Licenciements pour cause économique	12	9	21	9	1	10
Licenciements pour autres causes	36	16	52	32	15	47
Départs à la retraite	24	8	32	13	3	16
Démissions	42	11	53	40	37	77
Fin de contrat à durée déterminée	1 262	563	1 825	1 400	633	2 033
Autres départs	356	152	508	597	306	903
Total	1 732	759	2 491	2 091	995	3 086

B. RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES

1. Masse salariale et évolution des rémunérations

a. Masse salariale totale

➤ Focus sur le périmètre France

<i>Périmètre France</i>	Masse salariale	Charges sociales
2014	85 282 481 €	32 161 995 €
2015	97 516 901 €	34 123 134 €

➤ Focus sur le périmètre Europe (hors France)

<i>Périmètre Europe (hors France)</i>	Masse salariale	Charges sociales
2014	6 220 063 €	1 841 149 €
2015	15 576 712 €	4 183 630 €

➤ Focus sur le périmètre Monde

<i>Périmètre Monde</i>	Masse salariale	Charges sociales
2014	93 269 811 €	34 076 571 €
2015	115 000 716 €	38 395 745 €

b. Évolution de la masse salariale

Périmètre Monde

La masse salariale de l'année 2015 représente 115 000 716 € soit une hausse de 23% par rapport à l'année 2014 (93 269 811 €)

Les charges sociales s'élèvent quant à elles à 38 395 745 €, soit une hausse de 13%, toujours par rapport à l'année 2014 (34 076 571 €).

Cette hausse s'explique par l'intégration en 2015, des données des sociétés Gdoc et Graddo (données annuelles), ainsi que par une hausse globale des effectifs sur l'ensemble du groupe Tessi, dû à une croissance d'activité.

2. Participation

En 2015, le montant de la réserve brute s'est élevé à 1 507 857 € pour une réserve nette de 1 387 228 €. Chaque bénéficiaire, 2 730 salariés au total, a bénéficié d'une part moyenne de 508 €

<i>Périmètre France</i>	2014	2015
Réserve brute	1 446 491 €	1 507 857 €
Réserve nette	1 330 772 €	1 387 228 €
Nombre de bénéficiaires	2 279	2 730
Part moyenne nette	584 €	508 €

C. FORMATION ET VALORISATION DES TALENTS

1. Formation

a. Part de la masse salariale

L'entreprise a consacré en 2015 (ainsi qu'en 2014) 0,90% de sa masse salariale à la formation continue (hors CIF et contrats d'alternance), ce qui est conforme à l'obligation de dépenses imposée par la loi.

<i>Périmètre France</i>	2014	2015
Formation	0,90%	0,90%

Dans le cadre de ses plans de formation, les thèmes majeurs de l'année 2015 ont été les formations à la gestion des conflits, les sensibilisations aux risques psycho-sociaux et les formations gestes et postures.

b. Stagiaires

➤ **Nombre d'heures de formation par catégorie de salariés** (hors CPF – compte personnel de formation - et contrats en alternance)

Le nombre total d'heures de formation en 2014 réellement effectuées était de 8 697.
Il est de 12 002 heures en 2015.

<i>Périmètre France</i>	2014	2015
Employés	3 526	6 565
Agents de maîtrise	676	526
Cadres & Assimilés	4 495	4 911
Total	8 697	12 002

➤ **Nombre de stagiaires formés par catégorie professionnelle**
(hors DIF et contrats en alternance) rapporté au nombre de salariés global

Il s'agit du nombre de stagiaires et d'heures de formation réellement effectuées sur l'année.

Le nombre total de stagiaires en formation en 2015 a été de 651, parmi lesquels les femmes sont plus représentées que les hommes.

	2014			2015		
<i>Périmètre France</i>	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Nombre total d'heures effectuées	4 591	4 106	8 697	7 466	4 536	12 002
Nombre de stagiaires	373	220	593	420	231	651
% de l'effectif moyen formé	17,56%	22,99%	19,25%	15,38%	18,20%	16,28%

2. Entretiens professionnels

Périmètre France

Le Groupe a mis en place les entretiens professionnels prévus par la loi du 2 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

Ces entretiens qui doivent avoir lieu tous les deux ans visent à accompagner les salariés dans leurs perspectives d'évolution professionnelle et à identifier leurs besoins de formation. A ce titre 1 159 entretiens ont été réalisés en 2015. Ces entretiens ont fait l'objet de synthèses et de comptes rendus individuels par société.

3. Mobilité et promotion interne

Périmètre Monde

Le Groupe Tessi s'attache à faire progresser ses équipes. Cette volonté s'exprime au quotidien par la valorisation des talents de chacun et la promotion interne.

C'est aussi la reconnaissance de la responsabilité de l'entreprise dans le développement des hommes.

La direction générale de Tessi est composée de 7 personnes, parmi lesquelles 2 personnes (1 homme et 1 femme) sont issues d'un parcours de promotion interne important, ayant commencé avec peu de responsabilité.

D. ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

1. Taux d'absentéisme

Cet indicateur tient compte uniquement des absences pour accident du travail, maladie, maladie professionnelle et absence injustifiée.

Sont comptabilisés les nombres de jours et d'heures d'absentéisme sur l'année, quelle que soit la date de survenue de la première absence.

➤ *Focus sur le périmètre France*

	2014			2015		
	Nombre de jours	Nombre d'heures	% d'absentéisme / nombre d'heures travaillées	Nombre de jours	Nombre d'heures	% d'absentéisme / nombre d'heures travaillées
<i>Périmètre France</i>						
Accident du travail	1 715	8 606	0,20%	1 637	8 343	0,17%
Maladie	44 877	225 875	5,16%	49 251	253 523	5,15%
Maladie professionnelle	1 391	6 734	0,15%	1 005	4 859	0,10%
Absence injustifiée	6 529	40 881	0,93%	9 684	61 905	1,26%
Total	54 512	282 096	6,45%	61 577	328 630	6,67%

➤ *Focus sur le périmètre Europe (hors France)*

	2014		2015	
	Nombre d'heures	% d'absentéisme / nombre d'heures travaillées	Nombre d'heures	% d'absentéisme / nombre d'heures travaillées
<i>Périmètre Europe (hors France)</i>				
Espagne	NC	NC	52 113	3,61%
Suisse	NC	NC	148	0,40%
Royaume-Uni	NC	NC	190	1,14%
Total	NC	NC	52 451	3,50%

2. Condition d'hygiène et de sécurité

a. Nombre d'accidents avec arrêts

Il s'agit uniquement des accidents du travail survenus dans l'année.

<i>Périmètre France</i>	2014	2015
Nombre d'accidents avec arrêts	43	52

<i>Périmètre Europe (hors France)</i>	2014	2015
Nombre d'accidents avec arrêts	NC	15

b. Taux de fréquence des accidents du travail

<i>Périmètre France</i>	2014	2015
Nombre d'accidents avec arrêts de travail x 1 000 000 rapporté au nombre d'heures travaillées	9,83	10,56

<i>Périmètre Europe (hors France)</i>	2014	2015
Nombre d'accidents avec arrêts de travail x 1 000 000 rapporté au nombre d'heures travaillées	NC	10

c. Taux de gravité des accidents du travail avec arrêts

<i>Périmètre France</i>	2014	2015
Nombre de journées d'incapacité liée à un accident du travail x 1 000 rapporté au nombre d'heures travaillées	0,28	0,33

<i>Périmètre Europe (hors France)</i>	2014	2015
Nombre de journées d'incapacité liée à un accident du travail x 1 000 rapporté au nombre d'heures travaillées	NC	0,07

3. Prévention de la pénibilité

Périmètre France

Au 1^{er} janvier 2015, le Groupe s'est mis en conformité avec les nouvelles dispositions sur le compte personnel de prévention de la pénibilité. Ce compte prévoit la prise en compte de facteurs de pénibilité et l'acquisition de points cumulés (1 point par trimestre d'exposition). Ainsi, les salariés exposés pendant une année complète à un seul facteur de pénibilité obtiennent 4 points et ceux exposés à plusieurs facteurs 8 points.

Le compte, plafonné à 100 points sur l'ensemble de la carrière, ouvre droit à :

- une action de formation professionnelle en vue d'accéder à un emploi qui ne serait pas ou moins exposé (1 point acquis ouvre droit à 25 heures de formation),
- un passage à temps partiel sans baisse de rémunération (10 points acquis correspondent à 1 trimestre à mi-temps),
- un départ anticipé à la retraite (10 points acquis correspondent à 1 trimestre de droits à la retraite).

Les 20 premiers points obtenus sur le compte sont réservés à la formation professionnelle.

Les 4 facteurs de pénibilité entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2015 sont :

- le travail de nuit qui se caractérise par au moins 1h de travail entre minuit et 5h, au minimum 120 nuits par an,
- le travail en équipes successives alternantes soit au moins 1h de travail entre minuit et 5h, au minimum 50 nuits par an,
- le travail répétitif à savoir plus de 15 actions techniques pour un temps de cycle inférieur ou égal à 30 secondes, ou plus de 30 actions techniques par minute, au minimum 900 heures par an,
- le travail en milieu hyperbare, en hautes pressions.

4. Accord ou plan d'action relatif à l'égalité professionnelle

Périmètre France

En application de la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites et ses décrets d'application, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent être couvertes par un accord ou un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle depuis le 1^{er} janvier 2012. À ce titre, le Groupe Tessi a adopté principalement les mesures suivantes :

- entretien de retour de congé de maternité ou de congé parental d'éducation (38 entretiens ont été réalisés en 2015),
- formation des Responsables aux dispositions relatives à l'égalité professionnelle (46 responsables ont été formés aux dispositions légales et conventionnelles sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes).

5. Plans d'actions de prévention des risques psycho sociaux et des troubles musculo squelettiques.

Périmètre France

En 2015, Tessi a mis en place dans certaines filiales des plans d'actions de prévention des risques psycho-sociaux. À cet effet, Tessi a fait passer des questionnaires sur les risques psycho-sociaux et le bien-être au travail. Sur deux filiales en particulier, des sociétés spécialisées dans ce domaine sont intervenues pour des diagnostics plus approfondis. Ces enquêtes ont permis de faire un état des lieux et de mettre en place des actions de prévention adaptées au contexte dans les domaines organisationnels et/ou managériaux.

Tessi a décidé par ailleurs de mettre en place un programme de prévention des TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) au sein de 2 filiales, programme qui consiste à identifier et à prévenir les risques liés aux gestes répétitifs.

6. Volume horaire de travail de nuit

Périmètre France

Sur 2014, 49 780 heures de travail de nuit ont été effectuées.

Sur 2015, 55 407 heures de travail de nuit ont été effectuées.

L'évolution de cet indicateur est liée aux contraintes de production imposées par nos clients.

Périmètre Europe (hors France)

Sur 2015, 8 794 heures de travail de nuit ont été effectuées.

7. Dialogue social

Périmètre France

a. Nombre d'accords signés

En 2015, 8 accords ont été signés dans les entreprises de plus de 50 salariés pour 12 en 2014 et 24 en 2013, soit 516 nouveaux salariés concernés.

À fin 2015, 3 291 salariés sont donc concernés par des accords.

b. Institutions Représentatives du Personnel (IRP)

Dans les entreprises d'au moins 11 salariés, des **délégués du personnel (DP)** sont mis en place par voie d'élection (sauf carence de candidature).

Au sein du Groupe Tessi, **70%** des salariés sont couverts par des DP.

Dans les entreprises de 50 salariés et plus, un **comité d'entreprise (CE)** composé de représentants élus est mis en place par voie d'élection (sauf carence de candidature).

Au sein du Groupe Tessi, **65%** des salariés sont couverts par un CE.

Dans les entreprises de 50 salariés et plus, un **comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)** composé de représentants élus est mis en place par voie de désignation (en cas de carence de candidature les DP assurent le rôle et les missions du CHSCT).

Au sein du Groupe Tessi, **70%** des salariés sont couverts par un CHSCT.

Dans les entreprises de moins de 200 salariés, l'employeur peut décider la mise en place d'une **délégation unique de représentation du personnel**. Celle-ci réunit les attributions des délégués du personnel et du comité d'entreprise au sein d'une même délégation élue, en confiant les missions du comité d'entreprise aux délégués du personnel.

Au sein du Groupe Tessi, **12%** des salariés sont couverts par une DUP.

Cela représente donc au total, 85,4% des salariés du Groupe Tessi qui sont représentés par une IRP.

c. Taux de participation aux élections des DP

Ces élections ont lieu tous les 4 ans.

	2013	2014	2015
Nombre de sociétés concernées	9 sur 44	14 sur 37	9 sur 35

Cet indicateur ne tient compte que des sociétés concernées par une élection des DP au titre de chaque année.

	Cadres			Non cadres		
	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation
2013	26	17	65,38%	557	237	42,55%
2014	42	12	28,57%	435	286	65,75%
2015	25	14	56,00%	320	161	50,-31%

d. Taux de participation aux élections des membres du CE

Ces élections ont lieu tous les 4 ans.

	2013	2014	2015
Nombre de sociétés concernées	2 sur 13	4 sur 14	5 sur 15

Cet indicateur ne tient compte que des sociétés concernées par une élection de CE au titre de chaque année.

	Cadres			Non cadres		
	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation
2013	29	16	55,17%	676	308	45,56%
2014	20	12	60,00%	326	204	62,58%
2015	82	63	77,00%	190	138	72,63%

e. Taux de participation aux élections des DUP

Ces élections ont lieu tous les 4 ans.

	2013	2014	2015
Nombre de sociétés concernées	1 société sur 6	2 sociétés sur 5	2 sociétés sur 6

Cet indicateur ne tient compte que des sociétés concernées par une élection des DUP au titre de chaque année.

	Cadres			Non cadres		
	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation
2013	70	59	84,29%	19	16	84,21%
2014	8	6	75,00%	167	109	65,27%
2015	13	5	38,46%	32	17	53,13%

f. Taux de participation aux élections tout IRP

	Cadres			Non cadres		
	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation
2013	125	92	73,60%	1 252	561	44,81%
2014	70	30	42,86%	928	599	64,55%
2015	120	82	68,33%	542	316	58,30%

IV. Tessi : une responsabilité éthique et civique

A. RESPONSABILITÉ ÉTHIQUE

La responsabilité éthique de Tessi se traduit essentiellement par son offre de services, ainsi que par les exigences qui incombent à son secteur d'activité (entre autre le secteur bancaire).

Parmi les services proposés, l'activité bancaire de CPoR Devises ainsi que les activités de Tessi documents services pour le compte des établissements bancaires ont conduit Tessi à développer des offres permettant aux banques d'être plus efficaces dans la lutte contre la fraude et le blanchiment.

1. Offre de produits pour détection de fraude et blanchiment à destination des établissements bancaires

Périmètre Monde

➤ *Le module BOS CONTROL*

La filiale éditeur/intégrateur de solution de Tessi documents services a développé un module de gestion des mentions obligatoires et des contrôles réglementaires des chèques, afin d'aider les back-offices (audit, inspection...) dans leurs tâches quotidiennes : BOS CONTROL.

Ce module, faisant parti de la suite logiciel BOS MANAGER, permet de filtrer et de gérer a priori (avant crédit) ou a posteriori (après crédit) les remises et/ou les chèques en fonction des critères définis par le client :

- seuils de montants remise ou chèque,
- liste de chèques signalés par la Banque de France,
- liste de comptes sous surveillance,
- liste de comptes récemment créés,
- liste d'établissements bancaires.

Il a été conçu pour :

- systématiser les contrôles à effectuer en fonction des profils (risques bancaires, lutte contre la fraude...),
- disposer d'un produit suffisamment paramétrable pour s'adapter aux évolutions des contrôles à mettre en place,
- disposer d'un outil permettant de gérer des niveaux d'habilitation afin d'orienter les décisions vers des utilisateurs de niveaux différents,
- garantir la traçabilité de toutes les actions entreprises de manière à restituer toutes les informations sur les contrôles effectués.

➤ *Contrôles renforcés au sein des applications EDI*

Durant l'été 2015, de nombreuses banques ont fait l'objet de tentatives de fraude qui consistaient principalement en des virements sur des comptes étrangers en utilisant l'accès et les comptes d'un client de la banque.

Ces attaques passaient par l'infection du poste de l'entreprise cliente de la banque en utilisant des techniques de « phishing » pour convaincre l'utilisateur d'installer un malware sur son poste. Tessi a été consulté afin d'aider les banques clientes à répondre à ces problématiques.

Un premier niveau de réponse a été une mise à jour urgente de la configuration du logiciel Tessi EDI afin de bloquer les émissions de virements vers certains pays suite aux fraudes constatées.

Un deuxième niveau complémentaire a été réalisé, en tant qu'éditeur, pour mettre en place des évolutions fonctionnelles sur le produit Tessi EDI.

Tessi a mis en œuvre des contrôles renforcés au sein de son application, sur les comptes destinataires, afin d'identifier les comptes frauduleux et de renforcer l'authentification des clients (en utilisant des dispositifs d'authentification forte).

2. Dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Périmètre Monde

CPoR Devises, en réponse à ses obligations d'établissement de crédit, a développé un dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT).

Son engagement s'exprime dans la Politique Anti-blanchiment adoptée par le Directoire, dont la mise en application fait l'objet d'un contrôle interne permanent, de l'audit par le service de contrôle périodique de CPoR Devises, de la supervision des services du Crédit Agricole SA au titre d'actionnaire de référence, enfin du contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

➤ *Les risques*

Dans le cadre de ses activités, CPOR Devises se trouve exposé à différents risques de sécurité financière tels que :

- l'achat de valeurs d'origine frauduleuse,
- la réception de fonds issus d'activités illicites,
- la réception ou le transfert de fonds passibles d'embargo,
- l'implication dans un processus d'évasion fiscale,
- la participation involontaire à des opérations de financement d'activités terroristes.

En fonction de cette classification, une cartographie des risques a été élaborée par le Comité Anti-blanchiment. La procédure de classification a été diffusée à tous les collaborateurs de la société, et demeure disponible en ligne sur l'Intranet. Des communications spécifiques ont été présentées en comité de pilotage et lors des formations internes dispensées au personnel concerné.

La classification des risques adoptée est un outil dynamique qui ne se réfère à aucune donnée quantitative telle que montants ou nombre d'opérations, mais à des caractéristiques telles que :

- le type de client (établissement de crédit, changeur manuel ou intermédiaire financier agréé par un régulateur, société du secteur marchand non financier, client occasionnel,
- le pays d'établissement du client et son appréciation en matière de LCB-FT portée par le GAFI, l'ONU ou l'Union européenne.

➤ *La connaissance client*

L'ensemble du dispositif s'appuie sur le pilier que constitue la connaissance du client (KYC), de son contexte économique et de ses ayants droit (dits bénéficiaires effectifs).

Les fichiers des représentants légaux et bénéficiaires effectifs de notre portefeuille clients sont rapprochés tous les jours des listes d'embargo et de gel des avoirs arrêtées par l'OFAC, l'UE et l'état français. Le service de contrôle permanent de la conformité examine chaque semaine le rapport des noms en alerte.

Ces mêmes fichiers sont aussi rapprochés des listes internationales de Personnalités Politiquement Exposées (PPE) qui font l'objet de mesures de vigilance renforcées.

Par ailleurs, une interrogation en ligne des listes de sanctions est accessible à tous et utilisée lors des entrées en relation et lors des opérations avec un client occasionnel.

➤ *La vigilance constante et l'examen des opérations*

Un outil logiciel spécifique (SIRON) analyse au quotidien l'ensemble des opérations enregistrées, et génère des alertes sur les opérations atypiques ou pouvant présenter un risque particulier. Ces alertes sont traitées par les responsables LCB-FT des activités Devises et Or, qui examinent les justifications économiques des opérations et leur cohérence par rapport à la connaissance qu'ils ont du client, de son contexte économique et de ses opérations habituelles.

Si le doute subsiste, une déclaration de soupçon est adressée aux services de TRACFIN (cellule française de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme).

➤ *La formation du personnel*

L'ensemble des personnels de CPoR Devises a été sensibilisé au risque LCB-FT. Les personnels plus spécifiquement concernés (membres du Comité LCB-FT, cambistes, guichetiers, commerciaux, collaborateurs du pôle règlement) reçoivent des formations régulières en externe ou en interne.

Par exemple, en 2015, 66h de formation ont été dispensées à 10 personnes par des organismes externes et 80h de sensibilisation ont été dispensées à 40 personnes par TRACFIN.

Concernant les nouveaux arrivants, stagiaires et personnels temporaires, un didacticiel de sensibilisation est disponible sur l'intranet et leur permet de recevoir une sensibilisation à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

L'ensemble du corpus procédural dédié à la LCB-FT, actualisé chaque année, est accessible à tous sur l'intranet.

De plus dans un environnement réglementaire en constante évolution, certaines formations diplômantes constituent un point fort en matière de gestion des compétences et maintien de l'employabilité du personnel au sein de CPoR Devises :

Titre visé	Nombre	Obtention
Certificat de comptabilité bancaire	1	Oui
CEPC – Expert métiers conformité	1	Oui
Mastère spécialisée en sénior management bancaire	1	En cours
AMF Certification professionnelle	1	En cours

Enfin, au-delà des formations à la sécurité/sûreté dispensées aux personnels de caisse, le Responsable Sûreté-Sécurité de CPoR Devises a conduit en interne une action de sensibilisation du personnel administratif à la sécurité/sûreté et aux escroqueries pouvant viser l'entreprise :

- **sensibilisation aux malversations financières** de type « escroquerie au président » ou « fausse facturation avec usurpation d'identité d'un fournisseur » :
 - nombre de personnes concernées : 11
 - personnel concerné : comptabilité, back office, contrôle interne.
 - durée : 1h30
- **sensibilisation à la sécurité et la sûreté** (définitions et principes fondamentaux, aperçu des nouvelles formes de criminalité visant les entreprises) :
 - nombre de personnes ayant suivi la formation : 47
 - personnes concernées : personnel administratif et fonctions supports
 - durée : 1 heure

3. Contrôle de conformité fournisseurs

Périmètre France

Dès lors qu'une commande dépasse les 6 000 € TTC ou que la totalité des commandes annuelles atteint ce montant, la conformité du fournisseur doit être contrôlée.

En effet, conformément au code du travail, tout fournisseur a le devoir de fournir un certain nombre de documents obligatoires :

- attestation URSSAF de vigilance : tous les 6 mois,
- liste nominative des salariés de nationalité étrangère soumis à autorisation de travail (donc hors Union Européenne) : tous les 6 mois,
- assurance Responsabilité Civile : tous les ans.

Pour les fournisseurs considérés PSEE au titre du CRBF 97-02, il est également obligatoire qu'ils puissent nous fournir annuellement les pièces suivantes :

- Plan de Continuité d'Activité (PCA),
- compte-rendu d'exercice PCA,
- liasse fiscale permettant d'attester de sa santé financière.

À cet effet, une plate-forme de gestion des fournisseurs **e-attestations** administrée par le service comptabilité fournisseur permet de s'assurer de la conformité du fournisseur avant la commande et de générer des alertes automatiques aux fournisseurs en cas de dossier incomplet et durant toute la relation contractuelle.

4. Respect des droits de l'homme dans les filiales à l'étranger

Périmètre Monde

Dans ses filiales à l'étranger, comme dans ses filiales françaises, Tessi s'engage à respecter :

- les obligations administratives, sociales et fiscales prévues par la législation française, ou celles du pays où le Groupe est implanté,
- la Déclaration Universelle des droits de l'homme,
- la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant,
- les conventions de l'Organisation Internationale du Travail auxquelles la France, l'Espagne, l'île Maurice, la Tunisie et le Vietnam adhèrent,
- les directives de l'OCDE auxquelles la France adhère,
- les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Tessi s'engage en particulier à respecter les obligations suivantes :

- ne recourir à aucune main d'œuvre infantile (- de 15 ans) ou forcée,
- ne pratiquer aucune discrimination en matière d'embauche et de gestion du personnel,
- ne recourir à aucune coercition mentale ou physique, ni punition corporelle en matière de discipline,
- respecter la législation en vigueur en matière de gestion des horaires de travail, rémunération, formation, droit syndical, hygiène et sécurité,
- faire respecter à ses fournisseurs et sous-traitants les obligations énoncées ci-dessus.

Tessi s'engage, au minimum, à respecter la législation française concernant la protection de l'environnement et la prévention de la pollution.

5. Lutte anti-corruption

Périmètre France

Au travers de sa charte éthique, Tessi demande à chaque salarié de ne faire preuve d'aucun acte de corruption.

➤ *Extrait de la charte éthique de Tessi*

« VIII - Conflits d'intérêt

Chaque collaborateur de Tessi doit éviter toute situation de conflit entre les intérêts de la société et son intérêt personnel ou celui de ses proches.

En particulier, chaque membre du personnel s'interdit toute prise d'intérêt chez un fournisseur ou un client, sauf si elle est effectuée par l'achat de titres cotés dans le cadre de la gestion d'un portefeuille de titres et dans le respect des règles interdisant l'utilisation d'informations privilégiées. »

B. RESPONSABILITÉ CIVIQUE

1. Sous-traitance socialement responsable

Périmètre France

En accord avec ses clients, Tessi peut parfois faire appel à de la sous-traitance, en cas de surcroît d'activité.

Depuis quelques années, Tessi essaie de privilégier une sous-traitance civique et pérenne avec plusieurs établissements : CAT, ESAT, APF...

En 2015, le montant total des commandes passées par les différentes filiales de Tessi, auprès de ces établissements s'est élevé à 263 286 € HT, supérieur au montant de 251 006 € HT en 2014.

Tessi documents services fait également appel à de la sous-traitance partielle, dans le cadre de ses activités de saisie de chèques.

➤ *Partenariat avec l'Association des Paralysés de France*

Depuis plus de 5 ans, Tessi documents services a mis en place un partenariat avec l'APF de Vannes, ainsi que l'APF de Quimper. Ce partenariat permet à Tessi documents services de confier un pourcentage de son activité de saisie des chèques bancaires à l'Association des Paralysés de France. En 2013, ce partenariat s'est développé avec 2 établissements bancaires supplémentaires et a permis à l'APF d'augmenter de 91% son chiffre d'affaires. En 2015, avec un périmètre de sous-traitance augmentant toujours, le chiffre d'affaires réalisé par les APF est de 663 700 € HT, facturé directement à Tessi ou directement à ses clients établissements bancaires (pour 565 000 € HT en 2014, soit une nouvelle augmentation de plus de 17% cette année).

➤ *L'expérience du site de Longjumeau*

Le traitement logistique de plis revenus en PND (Plis Non Distribués) est sous-traité pour partie à un ESAT depuis plusieurs années.

Au démarrage, la prestation était réalisée dans les locaux du prestataire. Tessi confiait une partie des plis revenus en PND pour faire l'objet d'un tri physique suivant le format de l'enveloppe ou le nom du client mentionné sur l'enveloppe. Une fois ce tri réalisé, le traitement par l'ESAT était effectué sur les

outils mis à disposition par Tessi dans leurs locaux. Ils flashaient les codes barres et faisaient ainsi remonter le fichier vers Tessi pour information de ses clients.

Pour notamment des raisons de respect des délais, cette prestation est désormais effectuée par une équipe mise en poste par l'ESAT, dans un espace dédié de l'atelier de mise sous pli de Tessi Éditique. Chaque semaine, un responsable de l'ESAT visite cette cellule pour s'assurer du bon déroulement de la prestation.

2. Tessi partenaire d'associations par le biais du sport

Périmètre France

Le 18 avril 2015 s'est tenue la 1^{ère} édition du marathon de Bordeaux Métropole dit « Marathon de la lune ». Cette première édition, qui joue la carte de l'originalité en se courant de nuit, a été un gros succès en terme d'affluence avec 16 000 participants.

Plusieurs distances ont été programmées : Marathon, Marathon en duo, semi-marathon et marathon relais (équipe de quatre personnes). Sur ces distances, un challenge Entreprise a été mis en place.

C'est dans ce cadre qu'est née l'idée de créer des équipes Tessi pour participer à ce challenge. Un appel à volontaires a été fait et 22 personnes des équipes production et technologies ont répondu présent à l'appel, permettant de constituer 4 relais de 4 personnes, 5 semi-marathoniens et 1 marathonien avec plus de 331 kilomètres parcourus.

Tessi a été partie prenante de cette aventure en participant financièrement aux inscriptions et en soutenant avec plaisir ses collaborateurs qui ont porté haut le dossard Tessi dans Bordeaux et les châteaux viticoles traversés en permettant un entraînement hebdomadaire sur des horaires agencés le jeudi en soirée.

Tessi souhaite renouveler cette expérience en 2016 avec pour objectifs :

- encourager la pratique d'un sport de façon régulière,
- mettre en place un « partenariat » avec une action humanitaire (courir avec un dossard à l'effigie d'une association caritative),
- étendre la participation à un maximum de collaborateurs Tessi, toutes entités confondues : une façon originale de mettre en œuvre la synergie entreprise.

3. Tessi, partenaire des grandes écoles via la création de Tessi lab

Périmètre France

Tessi lab est la structure interne de prospective, veille, recherche et développement du Groupe Tessi.

Tessi lab a été créée en février 2014, avec un double objectif :

- devenir le pôle d'innovation de Tessi,
- être le point d'entrée pour les étudiants de grandes écoles.

En 2015, 3 élèves de l'ENSIMAG ont, dans le cadre de leur stage 3A, développé tessi lab document reader, une solution de captation et d'analyse sémantique d'informations contenues dans des tickets de caisses.

De juin à septembre, 2 étudiants de 2^e année sont venus compléter l'équipe dans le développement de cette solution.

Début octobre, Tessi lab a recruté en CDI 2 des élèves ingénieurs ayant développé tessi lab document reader.

Fort de ces expériences réussies, Tessi lab propose 3 nouveaux sujets de stages aux élèves 2A et 3 nouveaux sujets aux élèves de 3A de l'ENSIMAG.

4. Mécénat

Sur l'année 2015, le cumul des dons réalisés par le Groupe Tessi à diverses associations s'élève à 8 100€ HT.

5. Politique d'installation dans les nouveaux bâtiments

Périmètre France

Depuis quelques années, Tessi renforce son implantation dans plusieurs régions de France en investissant durablement dans de nouveaux bâtiments.

En 2009 et 2010, Tessi a décidé de positionner un centre industriel de 1950 m² à Roubaix, ainsi qu'un de 2500 m² à Lyon.

En moins de 3 ans, le centre de Roubaix a permis la création d'une centaine d'emplois sur la région Nord Pas de Calais.

En mars 2014, un nouveau centre Tessi documents services a été inauguré à Bordeaux. Celui-ci regroupe 2 sites jusqu'alors répartis entre le centre et la périphérie Bordelaise, et marque ainsi le souhait de Tessi de s'implanter durablement dans la région Aquitaine.

Il s'étend sur 3 000 m² et peut accueillir environ 200 personnes, dont une centaine affectée aux tâches de traitement de production (traitement de documents et traitement de chèques) et l'autre centaine appartenant à Tessi Technologies, la filiale éditeur et intégrateur de solutions de la BU Tessi documents services.

En 2015, Tessi a décidé de regrouper 2 centres de production distants, anciennement basés à Nanterre, au sein d'un même bâtiment. Ce nouveau site a été entièrement réaménagé selon les nouvelles règles d'optimisation des centres.

D'une superficie de 3 800 m² et regroupant plus de 400 personnes, ce centre ouvert 20h/24h est désormais le plus grand centre de traitement de documents de Tessi documents services.

À travers la construction de ces nouveaux bâtiments, Tessi entend ainsi optimiser et mutualiser certains coûts fixes liés à la location de différents locaux, mais s'inscrit également dans une démarche plus générale d'optimisation de l'utilisation des ressources énergétiques. En effet, lors de ces différents projets, Tessi a veillé à ce que ces bâtiments répondent aux nouvelles normes BCE et a fait intervenir un ergonome pour la recherche d'une organisation optimale de l'espace. Chacun de ces sites a été implanté près des transports en commun afin de minimiser l'utilisation des véhicules personnels. Pour permettre une accessibilité optimale, ces bâtiments ont été conçus en respectant les dernières normes relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées. Enfin, le regroupement de plusieurs filiales sur un même site a permis de minimiser les déplacements du personnel et de sécuriser la production en évitant le croisement des flux.

C. PRINCIPES DE NON-DISCRIMINATION

1. Méthode de recrutement

Périmètre France

Le Groupe Tessi s'engage à ne pratiquer aucune discrimination, qu'elle soit d'origine sociale, ethnique, culturelle ou médicale (sauf en cas d'inaptitude constatée par le médecin). À ce titre, le Groupe n'écarte donc aucune personne d'une procédure de recrutement.

Tout en respectant ce principe fondamental, le Groupe Tessi se dote de ressources humaines compétentes afin d'offrir des services de qualité.

Les équipes Tessi sont majoritairement composées de personnels employés en CDI (Contrat à Durée Indéterminée) et en CDD (Contrat à Durée Déterminée).

Tessi se donne les moyens de ses ambitions et tend vers une mixité professionnelle accrue tant au niveau des non-cadres que des cadres.

L'essentiel du sourcing se fait via Pôle Emploi s'agissant des emplois non cadres et via APEC pour les cadres. D'autres types de sourcing peuvent également être utilisés : cooptation, partenariat avec des écoles, autres job board...

Les candidatures sont ensuite étudiées pour évaluer l'adéquation entre le profil, le parcours et les besoins du poste.

Si les méthodes de recrutements classiques demeurent, le Groupe Tessi a émis le souhait de voir évoluer ses méthodes en vue de favoriser encore la mixité professionnelle en partenariat notamment avec Pôle Emploi, en ayant recourt, par exemple, à l'EMPTR (l'évaluation en milieu de travail préalable au recrutement qui permet de tester un candidat en situation réelle de travail) ou à la MRS (méthode de recrutement sur la base de tests sans CV).

Depuis 2012, Tessi a également mis en place un partenariat avec plusieurs organismes en vue de favoriser l'insertion professionnelle : CAP emploi (qui favorise l'emploi de personnes handicapées), ESAT, école de la seconde chance, missions locales...

2. Insertion professionnelle et secteur adapté

Périmètre France

Une attention particulière est portée sur l'insertion des travailleurs handicapés.

En 2015, le nombre de salariés handicapés au sein des effectifs France du Groupe s'élève à 157 salariés.

L'insertion des personnes handicapées est un volet important de la politique Ressources Humaines de Tessi avec comme principaux axes : sensibiliser, recruter, former et accompagner nos collaborateurs et futurs collaborateurs reconnus travailleurs handicapés.

Tessi s'est notamment engagé sur les principes suivants :

- aucun collaborateur présent dans la structure ne pourra faire l'objet de discrimination du fait de son handicap, tant dans son évolution professionnelle, que dans son accès à la formation,
- l'ensemble des postes existants au sein du Groupe est accessible aux travailleurs handicapés, sous condition que les restrictions à l'emploi formulées par le médecin du travail soient compatibles avec les exigences du poste à pourvoir,

- toutes les mesures seront prises pour accompagner au mieux et maintenir dans l'emploi un collaborateur reconnu travailleur handicapé, ou en cours de reconnaissance, se trouvant en situation de difficulté professionnelle pour raison de santé suite à un accident du travail, de trajet, une maladie professionnelle, un accident de la vie, ou une maladie invalidante,
- l'ensemble des acteurs sera mobilisé pour favoriser l'emploi des travailleurs handicapés : direction, managers, équipes Ressources Humaines, travailleurs handicapés, collègues de travail, représentants du personnel, médecins du travail,
- toutes les pistes d'actions possibles, seront envisagées pour le recrutement, l'intégration, et le maintien dans l'emploi du collaborateur.

3. Insertion de travailleurs en difficulté

Périmètre France

Dans le cadre de contrats aidés ou non, le Groupe Tessi s'engage à favoriser l'insertion des personnes en difficulté sur le marché du travail. L'accent est mis notamment sur les contrats aidés.

Quel que soit le type de contrat et l'âge, Tessi emploie de manière régulière et depuis toujours, des collaborateurs peu ou pas qualifiés qui sont formés aux métiers Tessi.

4. Répartition hommes/femmes au sein de Tessi

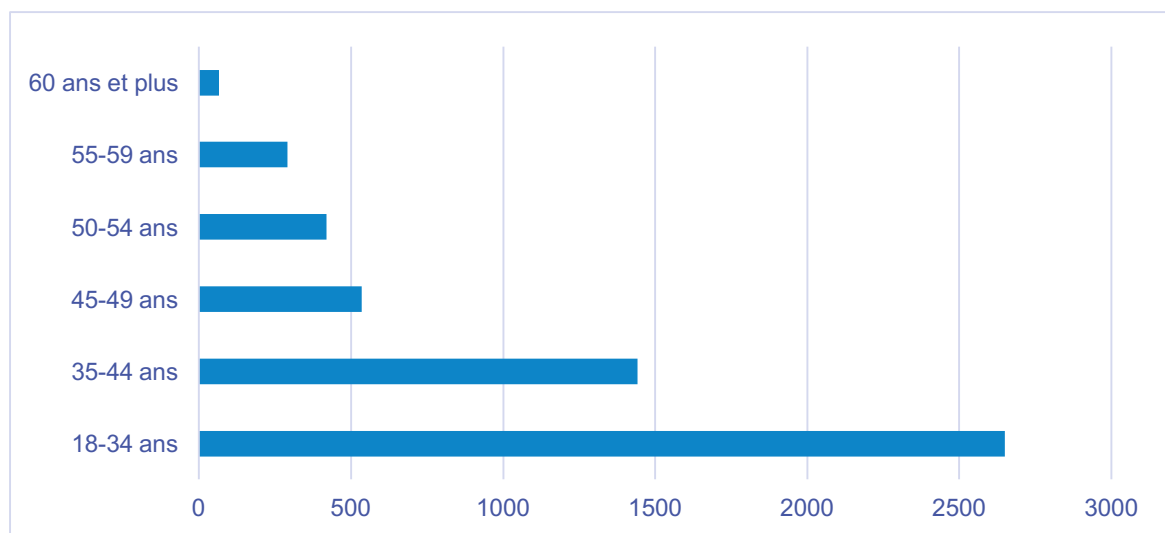
Quelques chiffres tendent à prouver qu'au sein de Tessi aucune discrimination n'est pratiquée en matière d'égalité professionnelle homme/femme :

- au niveau de la gouvernance, il y a 7 administrateurs composant le Conseil d'Administration de Tessi SA et parmi eux, 2 femmes,
- au niveau des directions générales, sur les 3 Business Units du Groupe, 2 sont dirigées par des femmes,
- 43% des membres du COMEX sont des femmes.

➤ *Focus sur le périmètre France*

- 35% des postes de direction sont occupés par des femmes,
- 36% des cadres et assimilés sont des femmes.

5. Pyramide des âges



Périmètre Monde

On constate que la tranche d'âge la plus représentée parmi les employés de Tessi est celle des travailleurs de 18-34 ans, actuellement la plus touchée par le chômage en France.

L'âge moyen des salariés dans le Groupe Tessi en 2015 est de 36,5 ans et reste très constant sur ces dernières années.

6. Bilan des accords ou plans d'actions contrat de génération

Périmètre France

La loi du 1^{er} mars 2013 relative au contrat de génération a créé l'obligation de conclure un accord ou un plan d'action comportant des mesures et des objectifs chiffrés en faveur :

➤ *de l'insertion durable des jeunes dans l'emploi*

Tessi répond à cette obligation par l'embauche de jeunes, la mise en place d'un livret d'accueil, d'une formation d'intégration au poste de travail, de la désignation d'un référent, et d'un entretien d'intégration dans les 3 mois qui suivent l'embauche en CDI.

➤ *de l'emploi des salariés âgés*

Tessi répond à cette obligation par l'amélioration des conditions de travail, la prévention de la pénibilité et la mise en place de formations spécifiques.

➤ *de la transmission des savoirs et des compétences*

Tessi répond à cette obligation en appliquant la diversité des âges dans les équipes de travail.

En application de ces dispositions, de nouveaux accords ou plans d'actions ont été mis en place le 1^{er} octobre 2013 pour une durée de 3 ans et le bilan de la deuxième année (jusqu'au 31 décembre 2015) est :

- 45 embauches de jeunes de moins de 26 ans,
- 15 contrats en alternance,
- 215 entretiens de seconde partie de carrière,
- 156 formations PRAP (Prévention des Risques de l'Activité Physique).

7. Bilan des formations PRAP et entretiens seniors

Personnes concernées : les effectifs de plus de 45 ans.

<i>Périmètre France</i>	Entretien seconde partie de carrière	Formation PRAP
2010	186	357
2011	81	108
2012	127	47
2013	83	0
2014	196	275
2015	278	70
Total	951	857

Fin 2013, Tessi a décidé de mettre en place un support DVD intitulé « gestes et postures », spécifique aux exigences métier de la BU Tessi documents services, représentant 3 001 personnes en 2013.

Ce support a été utilisé sur les années 2014 et 2015 dans le cadre des formations PRAP dispensées.

V. Tessi : une responsabilité environnementale

Depuis quelques années, Tessi s'est engagé dans une démarche environnementale.

L'analyse environnementale qui a été conduite a permis de fixer des objectifs prioritaires ainsi que des axes de progrès majeurs, dans le but de maîtriser les impacts sur l'environnement et d'en déduire les bonnes pratiques en faveur de l'environnement qui pourront être déployées dans d'autres sites.

La direction de Tessi s'engage, avec l'appui de la cellule développement durable, à respecter l'ensemble des exigences applicables à son activité, et à évaluer périodiquement l'efficacité de sa démarche environnementale en favorisant une dynamique d'amélioration continue.

Les axes de progrès de la politique environnementale de Tessi prennent en compte les aspects suivants :

- respect de la réglementation,
- amélioration continue des pratiques du Système de Management Environnemental,
- prévention de la pollution,
- économies d'énergie et de matières premières,
- amélioration de la gestion des déchets,
- sensibilisation du personnel.

A. BILAN DES ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

Périmètre France

En 2012, afin d'affiner l'analyse environnementale et pour répondre aux exigences du Grenelle II, Tessi a procédé à son premier BEGES (Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre).

Ce BEGES a été réactualisé fin 2014 et le sera à nouveau en 2016.

Qu'est-ce qu'un BEGES ?

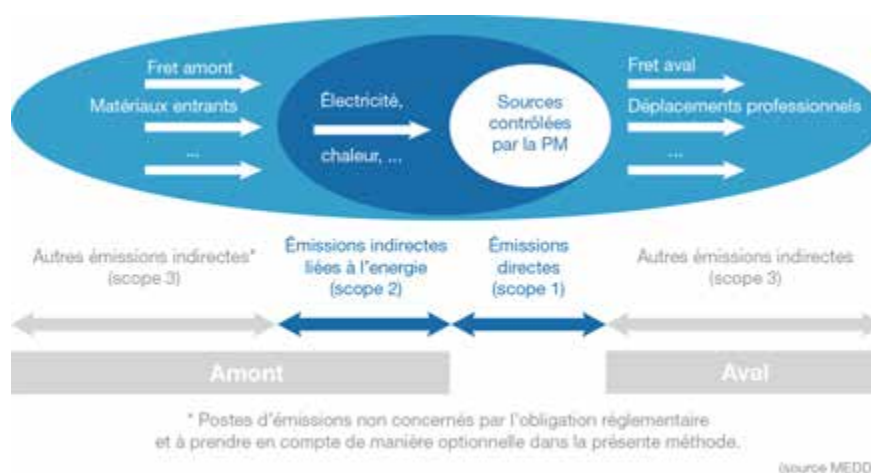
Ce bilan permet de mesurer la contribution au changement climatique d'une organisation, en calculant les émissions de six gaz, dits gaz à effet de serre. Cette mesure ne s'effectue pas à l'aide de capteurs ou de sondes, comme on pourrait le faire pour la détection de monoxyde de carbone ou de particules fines, mais par estimation : il s'agit de quantifier des flux d'énergie ou de matière, et de les multiplier par des facteurs d'émissions issus d'une base de données administrée par l'ADEME nommée « Base Carbone ».

La double complexité du BEGES réside dans le fait que d'une part la collecte des données des flux physiques d'une organisation n'a souvent jamais été faite et que d'autre part, il n'existe pas toujours le facteur d'émission correspondant au flux mesuré.

Ce document est disponible sur le site internet du Groupe Tessi et téléchargeable sous le lien suivant : <http://www.tessi.fr/tessi/developpement-durable>.

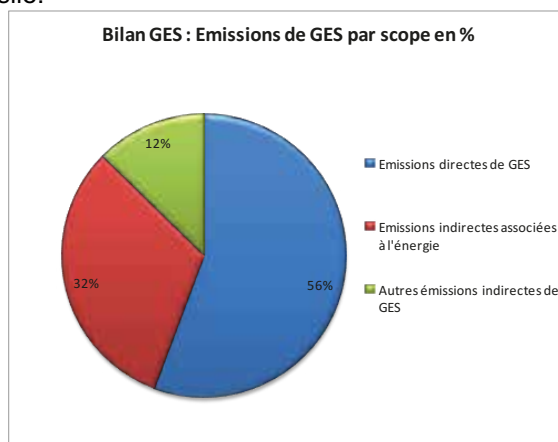
1. Émissions de GES par scope (en %)

Le diagramme ci-dessous illustre la répartition des postes d'émissions de gaz à effet de serre (GES).



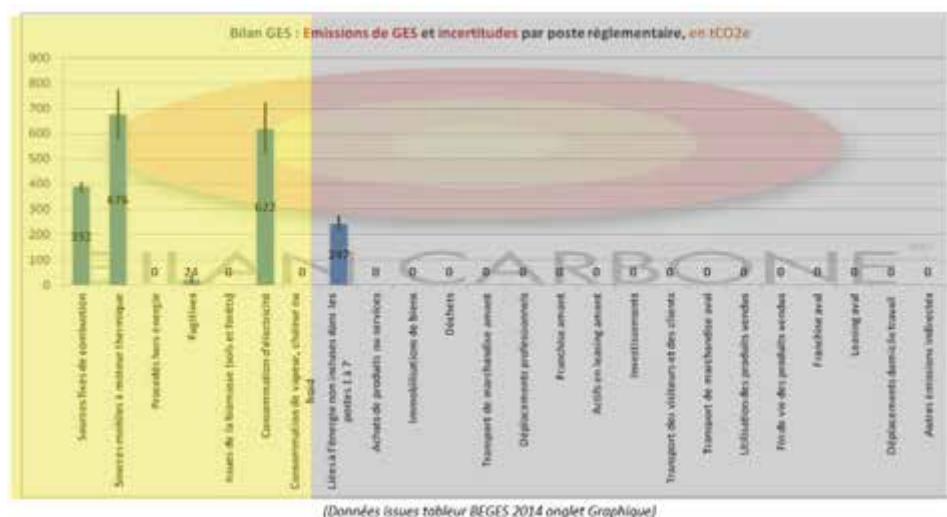
Dans le cadre de son étude, Tessi n'a tenu compte que des données issues des postes d'émissions concernés par l'obligation réglementaire.

Après calcul, les émissions directes de CO₂ eq. correspondent à 56% des émissions du BEGES de Tessi. Ces émissions incluent la combustion gaz naturel, les carburants et les fuites de liquides frigorigènes. Les autres émissions indirectes sont les émissions de GES en amont, nécessaires à la production de l'énergie fossile.



2. Émissions de GES et incertitudes par poste réglementaire (en tCO₂e)

La zone jaune de ce graphique illustre les scopes 1 et 2 réglementaires pris en compte.
La zone grisée illustre le scope 3 qui n'a pas été pris en compte par le Groupe Tessi dans le présent BEGES.



3. Évolution de la qualité des mesures de flux

Entre 2012 et 2013, la mesure des consommations électriques a été nettement améliorée par la mise en place d'une procédure interne de collecte systématique des quantités de kWh achetées au producteur. La valeur de l'incertitude en est ainsi fortement diminuée.

De même, la mesure des flux de gaz s'est améliorée grâce au même système. Toutefois, une erreur quant à l'incertitude, définie en 2012 comme trop basse, ne permet pas de retrouver cette amélioration dans le taux d'incertitude.

La mesure du liquide frigorigène a diminué entre 2012 et 2014 en raison de l'absence d'une collecte incertaine et certainement des déménagements sur cette période. L'incertitude reste donc importante.

Afin d'améliorer la finesse des mesures, il a été décidé de mettre en place des mesures de flux par site. En 2014, 4 sites pilotes ont été définis : Roubaix, Lyon, Rennes et Bordeaux.

4. Analyse du plan d'action de 2012

Engagement	Bilan
• Développement du tableau de bord de suivi des émissions de GES afin d'améliorer la finesse de la collecte des données et de diminuer les incertitudes constatées lors du premier BEGES	Comme évoqué dans ce rapport, la collecte des données a été fiabilisée sur les 2 dernières années pour les indicateurs gaz, électricité et gasoil. Pour le gaz et l'électricité, le service comptabilité fournisseur du Groupe fournit ces données à partir des informations recueillies toute l'année dans les factures. Pour le gasoil, les données sont issues du logiciel des cartes GR. Il reste la donnée des fluides frigorigènes à fiabiliser. Cette année, il a été demandé aux fournisseurs d'indiquer cette donnée sur leurs factures respectives.
• Mobilisation et formation des équipes du Groupe au management en mode carbone de l'entreprise	Les actions à ce sujet ont été réalisées par le biais de la signature d'une charte automobile destinée à l'ensemble des collaborateurs possédant un véhicule de fonction. Une action ciblée sur le site de Bordeaux est envisagée en 2015.
• Optimisation technique des infrastructures informatiques (centre de données, bureautique, matériels) et du bâti	Entre 2012 et 2014, un nouveau site a été construit à Bordeaux. Celui-ci construit en Basse consommation Energétique intègre le back-up du data center de Tessi documents services. Une étude a été menée pour rationaliser les serveurs et éviter toute perte d'espace disque et capacité. Tessi customer marketing a déménagé courant 2012 en vue d'optimiser l'espace occupé des bâtiments. Dans ce cadre, une modernisation de leur équipement informatique Energy star a été réalisée. De plus, CPoR Devises a travaillé sur la révision complète de son système d'information en 2013.
• Mise en place progressive d'une politique d'achat de prestation et de matériels prenant en compte les émissions de GES	À ce jour, pas de nouvelles actions mises en place à ce sujet.
• Optimisation de la gestion et de la prévention des déchets banals et issus d'équipements électriques et électroniques	Tessi a travaillé sur l'année 2014 à la mise en place d'un partenariat avec le groupement GESAT pour l'évacuation, la reprise et recyclage des déchets DEEE sur 90% des filiales du Groupe. Un contrat cadre a été signé fin 2014 et 1,8 tonne de déchets a été recyclée sur cette même année.

5. Nouveau plan d'action carbone

➤ *Continuer à améliorer la mesure*

L'amélioration des procédures de collecte et leur réutilisation d'une année à l'autre permettront d'établir un reporting plus fiable, sur l'ensemble des champs mesurés. L'objectif 2015 est notamment de collecter systématiquement les interventions des prestataires dans le cadre de maintenance d'appareils frigorifiques.

➤ *Affiner la mesure par site*

Le contexte économique très fluctuant du Groupe (acquisitions, réorganisations, achats de bâtiments, déménagements) ne permet pas de réaliser des analyses au niveau du Groupe, ni de planifier des mesures globales facilement mesurables.

Toutefois, le fait de mesurer ces données par site, nous permettra d'avoir une vision plus opérationnelle et rationnelle de nos émissions. En 2014, 4 sites ont été définis : Bordeaux, Roubaix, Lyon et Rennes.

Pour le moment, il n'est pas encore décidé d'étendre cette liste. Une phase d'observation de ces nouvelles mesures est en cours.

Les premières données des flux mesurés et émissions de GES associées figurent en annexe 9.2 du BEGES Tessi, disponible sur le site internet du Groupe.

➤ *Essayer d'étendre le champ des émissions mesurées*

Tessi souhaite progressivement élargir son champ de mesures d'émissions de GES.

En 2015, il est proposé de lister à travers un top 10 des fournisseurs du Groupe, les caractéristiques de fabrication des biens acquis.

Cela permettra de faire le lien avec le reste de la démarche RSE du Groupe et de définir des actions d'achats responsables sur 2016.

➤ *Réduire les émissions*

Sur chaque site, en fonction des enjeux locaux, des plans d'actions de réduction pourront être mis en place.

Exemple : Plan d'action envisagé sur Bordeaux en 2015 et 2016 :

- participation à l'opération collective « conso IT Aquitaine »,
- signature de partenariat de facility manager,
- optimisation de la gestion des déchets.

B. PROGRAMME D'ACTIONS ENVIRONNEMENTALES DE TESSI

Périmètre France

Objectif	Cible	Action	Indicateur
Objectif 1 : Évaluer la consommation énergétique	Cible 1.1 : Définir une méthode de recueil de données	Méthode recueil fiable depuis 2013	Indicateur : % de consommation électrique en kWh
	Cible 1.2 : Diminuer cette consommation	Suivi de la consommation	Indicateur : % de consommation électrique / CA
	Cible 2.1 : Diminuer cette consommation	Dématérialisation des factures fournisseurs et mise en place de BAP électronique	Indicateur : Suivi de la consommation de papier en tonnes
		Arrêt des éditions des états de fin de traitement autant que possible, et envoi par e-mail automatisé au client	
	Cible 2.2 : Augmenter la part d'utilisation de papier Ecolabel	Impression sur papier Ecolabel	Indicateur : % de papier Ecolabel
Objectif 3 : Recycler les déchets	Cible 3.1 : DEEE Mettre en place une filière de recyclage pour le parc informatique Tessi en respect des contraintes sécuritaires qu'impose l'activité	Mise en place d'une procédure interne en cas de remplacement ou mise au rebut d'un matériel dans la filière Tessi actée fin 2013 pour une mise en place en 2014	Indicateur : % de sites ayant une filière de recyclage DEEE
		Le prestataire retenu est le GESAT.	Indicateur : Nb de tonnes de DEEE enlevé et recyclé
	Cible 3.2 : Mettre en place des cubes de télécollecte et valorisation des déchets papier	Installation à généraliser sur l'ensemble des sites.	Indicateur : tonnes de DIB (papiers et cartons) recyclés
Objectif 4 : Mobilisation et formation des équipes à la démarche RSE	Cible 4.1 : Définir une campagne de sensibilisation	Diffusion de notes d'information	Mise en place en 2015 du nouvel indicateur : Nombre de notes d'information parues dans l'année

C. CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

1. Consommation électrique

Périmètre Europe

En 2014, la consommation électrique était de 8 189 384 kWh pour le périmètre Europe, à savoir la France et les filiales espagnoles Graddo.

En 2015, la consommation électrique est de 8 145 696 kWh pour le périmètre Europe, à savoir la France et les filiales Graddo et Gdoc.

Le ratio consommation électrique (en kWh) rapporté au chiffre d'affaires 2015 est de 0,028, ratio assez constant par rapport à 2014 (0,033), mais qui correspond à une baisse de 25%, périmètre élargi (nouvelles acquisitions à l'international et nouvelles structures).

En matière de réduction de la consommation électrique, une démarche importante a déjà été réalisée ces dernières années :

➤ *Virtualisation des serveurs*

Les infrastructures Tessi sont principalement conçues en mode virtualisation. Ce type d'architecture permet de mutualiser plusieurs services sur un seul et même serveur.

Le nombre de serveurs est ainsi considérablement réduit, et par conséquent leur consommation électrique.

De plus, Tessi a investi sur l'aménagement d'un site d'hébergement informatique hautement sécurisé à Bordeaux et le parc de machines virtuelles a été renouvelé par des serveurs à très faible ampérage. Cela a réduit significativement la consommation énergétique des 2 sites d'hébergement, la ramenant à la moyenne de la consommation d'un centre de production Tessi standard.

➤ *Déménagement de centres de production*

Les déménagements de Roubaix, Lyon, Bordeaux et Nanterre vers des centres de production neufs participent à la diminution de consommation électrique. En effet, les nouveaux bâtiments sont tous étudiés pour être en basse consommation électrique et les postes de travail sont équipés de coupure automatique la nuit afin d'éviter une mise en veille inutilement consommatrice.

2. Consommation gasoil

Périmètre Europe

En 2014, le parc de véhicules du Groupe Tessi représentait 190 véhicules, sur le périmètre France. En 2015, il représente 212 véhicules sur le périmètre Europe.

Pour ces véhicules, la consommation de gasoil en 2015 a été de 287 276 litres.

Sur le périmètre France, la consommation moyenne en 2015 a été de 5 litres / 100 kilomètres parcourus (4,9 l/100 km en 2014).

3. Consommation de gaz naturel pour l'activité de chauffage

Périmètre Europe

La consommation de gaz en 2014 était de 2 201 074 kWh sur le périmètre France.

En 2015, elle est de 1 685 602 kWh sur le périmètre Europe (sachant qu'il n'y a aucune consommation hors de France).

Cette diminution s'explique entre autres par les investissements en matière d'isolation.

D. CONSOMMATION DE PAPIER

Périmètre Europe

1. Consommation Groupe

	2015
Consommation de papier (en tonnes)	149

Ne sont pris en compte ici que les papiers utilisés dans les imprimantes bureautiques de l'ensemble des sites Tessi.

Sur le périmètre France, le pourcentage de commande de papier Ecolabel a significativement augmenté, passant de 26% en 2014 à 36% en 2015, suite à la sensibilisation des directeurs de production ainsi qu'à la mise en place d'un plan d'actions en partenariat avec le fournisseur.

Qu'est-ce que l'Ecolabel ?

Créé en 1992, l'Ecolabel européen est le seul label écologique officiel européen utilisable dans tous les pays membres de l'Union Européenne. Il est délivré, en France, par AFNOR Certification, organisme certificateur indépendant.

Le label écologique communautaire repose sur le principe d'une "approche globale" qui "prend en considération le cycle de vie du produit à partir de l'extraction des matières premières, la fabrication, la distribution, et l'utilisation jusqu'à son recyclage ou son élimination après usage". La qualité et l'usage sont également pris en compte.

Du fait de l'évolution des périmètres, la comparaison avec les données 2014 n'est pas réalisable.

	2015
Efficacité du papier consommé (en Tx1 000 000/CA)	0,51

2. Focus sur l'activité éditique

Tessi possède une activité éditique dont le cœur de métier est l'impression en masse pour le compte de divers clients.

Dans le cadre de l'activité éditique, 733 tonnes de papier ont été commandées en 2015 pour un chiffre d'affaires total (externe et interne) de 12 753 744 €. En 2014, 601 tonnes avaient été commandées pour un CA total de 12 686 255 €.

Chaque tonne de papier commandée a généré 17 399 € de chiffre d'affaires en 2015, pour 21 108 € de CA en 2014.

L'augmentation de la consommation de papier éditique s'explique par l'investissement dans de nouvelles machines éditiques, nécessitant de nombreux tests de paramétrage et d'essais lors de leur mise en place. Ces nouvelles machines permettront par la suite, une baisse massive de chute de papier lors du lancement de nouvelles prestations.

E. GESTION DES DÉCHETS

Périmètre Europe

1. Déchet Industriel Banal (DIB)

Les déchets générés par l'activité de Tessi sont essentiellement composés de papiers et de cartons, qui sont recyclés à hauteur de 1 394 tonnes en 2015 pour 1 508 tonnes en 2014 sur le périmètre France.

Sur le périmètre Europe, 1 478 tonnes de déchets ont été recyclés.

En 2015, plus de 50% du personnel Tessi opèrent sur des sites disposant d'une filière de recyclage de papier et de carton.

L'augmentation importante de cet indicateur est due à la mise en place de filières de recyclage pérennes sur de nombreux sites sur ces deux dernières années.

2. DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques)

D'autres types de déchets tels que les déchets électroniques et électriques (DEEE) font l'objet de différentes formes de recyclage et valorisation non uniformes sur les sites Tessi. C'est pourquoi il est à ce jour difficile d'en faire un état exhaustif. Une démarche de recensement et d'uniformisation a été réalisée en 2013.

En France, Tessi a décidé de travailler avec l'organisme GESAT à partir de l'année 2014 pour la récupération et la valorisation de ses déchets DEEE sur la France entière et un contrat de partenariat a été signé en fin d'année.

Cet organisme centralise les demandes de chacun des centres nationaux de Tessi et trouve un ESAT local qui prend en charge l'enlèvement et le recyclage de déchets DEEE. Bien que ce choix soit un peu plus onéreux, cela permet à Tessi de poursuivre son engagement tant au niveau environnemental qu'au niveau civique.

EN France, grâce à la signature de ce contrat cadre,

- le pourcentage de sites ayant une filière de recyclage DEEE est de 90%,
- le nombre de tonnes de DEEE enlevé et recyclé est de 1,6 tonne en 2015 pour 1,8 tonne en 2014.

Sur le périmètre Europe, le nombre de tonnes de DEEE recyclé est de 2 tonnes.

Pour toutes les raisons évoquées dans ce rapport, Tessi n'a pas jugé utile d'avoir à ce jour une provision ou garantie pour risque en matière d'environnement.

E. GESTION DES DÉCHETS

Périmètre Europe

1. Déchet Industriel Banal (DIB)

Les déchets générés par l'activité de Tessi sont essentiellement composés de papiers et de cartons, qui sont recyclés à hauteur de 1 394 tonnes en 2015 pour 1 508 tonnes en 2014 sur le périmètre France.

Sur le périmètre Europe, 1 478 tonnes de déchets ont été recyclés.

En 2015, plus de 50% du personnel Tessi opèrent sur des sites disposant d'une filière de recyclage de papier et de carton.

L'augmentation importante de cet indicateur est due à la mise en place de filières de recyclage pérennes sur de nombreux sites sur ces deux dernières années.

2. DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)

D'autres types de déchets tels que les déchets électroniques et électriques (DEEE) font l'objet de différentes formes de recyclage et valorisation non uniformes sur les sites Tessi. C'est pourquoi il est à ce jour difficile d'en faire un état exhaustif. Une démarche de recensement et d'uniformisation a été réalisée en 2013.

En France, Tessi a décidé de travailler avec l'organisme GESAT à partir de l'année 2014 pour la récupération et la valorisation de ses déchets DEEE sur la France entière et un contrat de partenariat a été signé en fin d'année.

Cet organisme centralise les demandes de chacun des centres nationaux de Tessi et trouve un ESAT local qui prend en charge l'enlèvement et le recyclage de déchets DEEE. Bien que ce choix soit un peu plus onéreux, cela permet à Tessi de poursuivre son engagement tant au niveau environnemental qu'au niveau civique.

EN France, grâce à la signature de ce contrat cadre,

- le pourcentage de sites ayant une filière de recyclage DEEE est de 90%,
- le nombre de tonnes de DEEE enlevé et recyclé est de 1,6 tonne en 2015 pour 1,8 tonne en 2014.

Sur le périmètre Europe, le nombre de tonnes de DEEE recyclé est de 2 tonnes.

Pour toutes les raisons évoquées dans ce rapport, Tessi n'a pas jugé utile d'avoir à ce jour une provision ou garantie pour risque en matière d'environnement.

VI. Grille de mapping entre l'article R.225-105-1 et le rapport RSE

ARTICLE R.225-105-1	INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR TESSI	CORRESPONDANCE RAPPORT RSE TESSI	CORRESPONDANCE PRINCIPES PACTE MONDIAL
1.A.1. L'effectif total	Effectif à fin d'année Effectif général moyen : moyenne des effectifs arrêtés en fin de mois pour les 12 mois de l'année	III.A.1	
1.A.1. Répartition des salariés par sexe	Effectif h/f moyen Répartition h/f au sein de Tessi	III.A.1 III.A.2 IV.C.4	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
1.A.1. Répartition des salariés par âge	Pyramide des âges Âge moyen des salariés	IV.C.5	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
1.A.1. Répartition des salariés par zone géographique	Effectif à fin d'année Effectif général moyen	III.A.1	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
1.A.2. Les embauches	Méthode de recrutement Nombre d'embauches France	III.A.2 IV.C.1	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
1.A.2. Les licenciements	Nombre de départs France	III.A.3	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
1.A.3. Les rémunérations	Masse salariale totale Participation au résultat de l'exercice	III.B.1 III.B.2	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
1.A.3. Évolution des rémunérations	Évolution de la masse salariale	III.B.1	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
1.B.1. L'organisation du temps de travail	Effectif général moyen Nombre d'heures travaillées par BU Répartition : temps partiel/temps plein	III.A.1	Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.
1.B.2. Absentéisme	Nombre de journées d'absence Nombre d'heures d'absence Taux d'absentéisme	III.D.1	
1.C.1. L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	IRP Taux de participation aux élections Part des salariés représentés par des IRP	III.D.7	Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'associations et à reconnaître le droit de négociation collective.
1.C.2. Le bilan des accords collectifs	Nombre d'accords signés pour les entreprises de plus de 50 salariés	III.D.7	Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'associations et à reconnaître le droit de négociation collective.
1.D.1. Les conditions de santé et de sécurité au travail	Prévention de la pénibilité Accord ou plan d'action relatif à l'égalité professionnelle Plans d'action et de prévention des troubles musculo squelettiques Volume horaire de travail de nuit Bilan des accords /contrat génération Formations PRAP et entretiens sénior	III.D.3 III.D.4 III.D.5 III.D.6 IV.C.6 IV.C.7	
1.D.2. Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Nombre d'accords signés pour les entreprises de plus de 50 salariés	III.D.7	Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'associations et à reconnaître le droit de négociation collective.
1.D.3. Fréquence et gravité des accidents de travail	Nombre d'accidents du travail Taux de fréquence et taux de gravité des accidents de travail	III.D.2	
1.D.4. Maladies professionnelles	Taux d'absentéisme pour maladies professionnelles Absences pour maladies professionnelles	III.D.1	
1.E.1. Les politiques mises en œuvre en matière de formation	Nombre d'heures de formation Taux de salariés formés Budget formation	III.C.1	
1.E.2. Le nombre total d'heures de formation	Nombre d'heures de formation	III.C.1	
1.F.1. Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Mobilité interne Répartition h/f dans la gouvernance et dans la direction des BU	III.C.2 IV.C.4	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
1.F.2. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Partenariat APF/Commandes ESAT / prisons / APF Insertion professionnelle et secteur adapté Insertion de travailleurs en difficulté	IV.B.1 IV.C.2 IV.C.3	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
1.F.3. La politique de lutte contre les discriminations	Promotion interne Méthode de recrutement Insertion professionnelle et secteur adapté Insertions travailleurs en difficulté Répartition hommes/femmes dans la gouvernance et dans la direction des BU	III.C.2 IV.C.1 IV.C.2 IV.C.3 IV.C.4 IV.C.6	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

ARTICLE R.225-105-1	INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR TESSI	CORRESPONDANCE RAPPORT RSE TESSI	CORRESPONDANCE PRINCIPES PACTE MONDIAL
	Bilan contrat de génération formation PRAP/entretiens seniors	IV.C.7	
1.G.1. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Taux de participation aux élections Part des salariés représentés par des IRP Nombre d'accords signés pour les entreprises de plus de 50 salariés	III.D.7	Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'associations et à reconnaître le droit de négociation collective.
1.G.2. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession.	Promotion interne Méthode de recrutement Insertion professionnelle et secteur adapté Insertions travailleurs en difficulté Répartition hommes/femmes dans la gouvernance et dans la direction des BU Bilan contrat de génération formation PRAP/entretiens seniors	III.C.2 IV.C.1 IV.C.2 IV.C.3 IV.C.4 IV.C.6 IV.C.7	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
1.G.3. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	Charte éthique	IV.A.5	Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.
1.G.4. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives à l'abolition effective du travail des enfants	Charte éthique	IV.A.5	Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
2.A.1. L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Offres de services durables Adhésion au pacte mondial Charte interne DD EcoVadis	II.A.4 II.C.1 II.C.2 II.C.4	Tous les principes du Pacte Mondial
2.A.2. Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Sensibilisation des collaborateurs Charte interne DD	I.C.1 II.C.2	Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement. Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
2.A.3. Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Gestion des déchets DIB Gestion des DEEE	V.E.1 V.E.2	
2.A.4. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement (sauf risque de préjudice)	Provisions risques environnementaux	V.E	Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement.
2.B.1. Pollution et gestion des déchets / Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Programme environnemental	V.B	Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement. Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
2.B.2. Pollution et gestion des déchets / Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Tonnage déchets DIB recyclés Salariés opérant sur un site disposant de filière de recyclage DEEE Tonnage DEEE recyclés	V.E.1 V.E.2	Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
2.B.3. Pollution et gestion des déchets / La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Item jugé N/A		
2.C.1. Utilisation durable des ressources / La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Peu applicable sur l'activité du Groupe. À ce jour la consommation d'eau n'est due qu'à celle des sanitaires. Tessi n'a donc pas mesuré cette consommation.		
2.C.2. Utilisation durable des ressources / La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Tonnes de papier consommées Taux de papier Eco label Efficacité de papier consommé Tonne de papier éditique consommé Efficacité du papier éditique	V.D.1 V.D.2	Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
2.C.3. Utilisation durable des ressources / La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Consommation d'électricité Politique de réduction des consommations énergétiques Consommation de gaz Consommation de gaz	V.C.1 V.C.2 V.C.3	Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de

ARTICLE R.225-105-1	INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR TESSI	CORRESPONDANCE RAPPORT RSE TESSI	CORRESPONDANCE PRINCIPES PACTE MONDIAL
2.C.4. Utilisation durable des ressources / Utilisation des sols	Item jugé N/A		l'environnement.
2.D.1. Les rejets de gaz à effet de serre	BEGES + plan d'action Réduire les impacts sur l'environnement	V.A V.B	Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement. Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
2.D.2. Adaptation aux conséquences du changement climatique	Peu applicable sur l'activité du Groupe.		
2.E.1. Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Item jugé N/A		
3.A.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société / En matière d'emploi et de développement régional	Installation nouveaux bâtiments Création Tessi lab en partenariat avec les grandes écoles	IV.B.4 IV.B.3	
3.A.2. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société / Sur les populations riveraines ou locales	Pas d'actions ou de démarche particulière à ce stade		
3.B.1. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines / Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	Pas d'actions ou de démarche particulière à ce stade		
3.B.2. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines / Les actions de partenariat ou de mécénat	Sous-traitance socialement responsable Tessi et le sport Tessi lab en partenariat avec ENSIMAG Mécénat	IV.B.1 IV.B.2 IV.B.3 IV.B.4	
3.C.1. Sous-traitance et fournisseurs / La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Évaluation fournisseurs annuelle Contrôle conformité fournisseurs	II.B.3 IV.A.3	Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
3.C.2. Sous-traitance et fournisseurs / L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Évaluation fournisseurs annuelles Contrôle conformité fournisseurs	II.B.3 IV.A.3	Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
3.D.1. Loyauté des pratiques / Les actions engagées pour prévenir toutes formes de corruption	Commercialisation de produits pour la détection de fraude et blanchiment Dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme Contrôle conformité fournisseurs Charte éthique	IV.A.1 IV.A.2 IV.A.3 IV.A.5	Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme. Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme. Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire. Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants. Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.
3.D.2. Loyauté des pratiques / Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Offres personnalisées Sécurité des informations Capacité d'innovation Satisfaction client Ancienneté moyenne des clients Certification ISO 9001	II.A.1 II.A.3 II.A.5 II.A.6 II.B.2	
3.E. Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	Respect des droits de l'Homme	IV.A.4	Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme. Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1101¹ et membre du réseau BDO d'un des commissaire aux comptes de la société, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code du commerce.

I. Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de Commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

II. Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de Commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

III. Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de Commerce (Attestation de présence des Informations RSE),
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

¹ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre novembre 2015 et avril 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ trois semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

A. Attestation de présence des Informations RSE

1. Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de Commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de Commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « I.D - La méthode de reporting mise en place » du rapport de gestion.

2. Conclusion

Sur la base de ces travaux compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

B. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

1. Nature et étendue des travaux

Nous avons mené huit entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur,
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prend reconnaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux

et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes² :

- au niveau de l'entité consolidante et d'entités sélectionnées, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionné³ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne plus de 20% des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

2. Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

² Effectif général, Effectif moyen, Embauches et Départs, Absentéisme Injustifié, Nombre d'heures travaillées, Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, Consommation d'électricité, Rejets de gaz à effet de serre, Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs, Les actions engagées pour prévenir toute forme de corruption, Adhésion au pacte des Nations-Unies, Les actions de partenariat ou de mécénat,

³ Graddo Grupo Corporativo, Tessi Chèque Rennes, Procheque Nord, Tessi TMS Bobigny

3. Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- Les contrôles internes réalisés sur les données sont dans certains cas limités.

Paris, le 25 avril 2016

BDO France – Léger & associés
Représenté par Iris DEKKICHE CHABROL
Associé
Commissaire aux comptes

Annexe IV : rapport du Président du Conseil d'Administration

joint au rapport de gestion rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles L.225-37 du Code de Commerce, je vous rends compte dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L.225-100, L.225-102, L.225-102-1 et L.233-26 du Code de Commerce, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre Société.

En matière de gouvernement d'entreprise, notre Société se réfère au code MiddleNext offrant une alternative aux valeurs moyennes et lui semblant plus adapté.

Ce code de gouvernance est disponible sur le site de MiddleNext (www.middlenext.com).

Nous attirons votre attention sur le fait que, compte tenu de la taille de l'entreprise et des procédures déjà mises en place, certaines dispositions de ce code de gouvernement ont été écartées et le présent rapport précise les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Sans préjudice des dispositions de l'article L.225-56 du Code de Commerce, le présent rapport indique en outre les éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur général.

Par ailleurs, conformément à l'article L.225-235 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes présentent, dans un rapport spécial, leurs observations pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne et de gestion des risques notamment relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Je vous précise que le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration du 11 avril 2016.

I. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

A. Composition du Conseil d'Administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend entre 3 et 18 membres. À ce jour, le Conseil est composé de 7 membres, dont 2 Administrateurs indépendants.

Chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat d'un Administrateur a fait l'objet d'une résolution distincte permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du Conseil d'Administration de la Société.

Une information sur l'expérience et la compétence de chaque Administrateur est communiquée lors de la nomination ou lors du renouvellement du mandat de chaque Administrateur.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil d'Administration figurent ci-après.

➤ **Monsieur Marc REBOUAH, Président-directeur général :**

- renouvelé aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2013 et de Président-directeur général par délibération du Conseil d'Administration du 14 juin 2013,
- ses mandats arrivent à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

➤ **Monsieur Frédéric VACHER, Administrateur :**

- renouvelé aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2013,
- son mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Nous vous rappelons que Monsieur Frédéric VACHER occupe depuis le 14 décembre 2009 les fonctions de Vice-président du Groupe.

➤ **Madame Corinne REBOUAH, Administrateur :**

- renouvelée aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2012,
- son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

➤ **Monsieur Julien REBOUAH, Administrateur :**

- renouvelé aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2013,
- son mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

➤ **Madame Yvonne REBOUAH, Administrateur :**

- nommée aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2014,
 - son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.
- **Monsieur Michel ANGÉ, Administrateur indépendant :**
- renouvelé aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2014,
 - son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.
- **La société Fondelys, Administrateur indépendant, représentée par Monsieur Henri DUFER :**
- renouvelée aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2014,
 - son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.
- **Durée des mandats des Administrateurs, prévue aux statuts :**
- 6 ans.
- **Nombre d'Administrateurs élus par les salariés :**
- Aucun.
- **Nombre minimum d'actions qui doivent être détenues par un Administrateur :**
- Cette obligation a été supprimée selon les délibérations de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2009.

La Société est sensibilisée à la question de la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil, l'attention du Conseil a été tout particulièrement attirée sur le calendrier à respecter.

B. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

1. Délais moyens de convocation du Conseil

Les Administrateurs sont convoqués 8 jours environ à l'avance par lettre simple et par email.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration par lettre recommandée avec accusé de réception.

2. Représentation des Administrateurs

Les Administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil par un autre Administrateur. Au cours de l'exercice 2015, aucun Administrateur n'a utilisé cette faculté.

3. Présidence des séances du Conseil

Les séances du Conseil sont présidées par le Président ou en son absence, le Conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Sur les quatre séances du Conseil tenues au cours de l'exercice, le Conseil a toujours été présidé par le Président.

Le secrétariat du Conseil est assuré par un cabinet d'avocats spécialisé en droit des sociétés cotées.

4. Visioconférence

Les statuts prévoient la possibilité pour les Administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence.

En application des statuts, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, sauf pour l'adoption des décisions suivantes : arrêtés des comptes sociaux ou consolidés, la nomination et la révocation du Président du Conseil d'Administration, du Directeur général et des Directeurs généraux délégués.

5. Règlement intérieur

Eu égard au mode d'organisation familiale de la Société et à la désignation de deux membres indépendants au sein de notre Conseil d'Administration, il n'existe pas à ce jour de règlement intérieur. Le Conseil d'Administration a effectivement jugé prématuré d'adopter une charte regroupant et précisant les règles de fonctionnement et l'organisation de ses travaux, considérant que son mode actuel de fonctionnement ainsi que les informations permanentes qui lui sont transmises ou qui sont mises à sa disposition permettent à ses membres d'assurer avec souplesse et efficacité la plénitude de l'exercice de leurs fonctions.

6. Information des Administrateurs

Le Président a fourni aux Administrateurs dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque Administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Président s'assure en effet que les documents, dossiers techniques et informations relatifs à l'ordre du jour sont communiqués aux Administrateurs par courrier électronique et / ou postal, dans un délai raisonnable.

En outre, les Administrateurs sont régulièrement informés entre les réunions de tout événement et information susceptibles d'avoir un impact sur les engagements de la Société, sa situation financière et sa situation de trésorerie, lorsque l'actualité de la Société le justifie.

7. Invités au Conseil

Au cours de l'exercice, le Directeur général en charge des finances du Groupe a assisté à l'ensemble des séances du Conseil et a été entendu par le Conseil à l'occasion des discussions portant sur les comptes sociaux et consolidés, et en général sur tous points de son périmètre d'intervention et / ou traités par les services centraux du siège.

8. Déontologie des membres du Conseil d'Administration

Au moment de sa nomination, chaque Administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent : il est encouragé à observer les règles de déontologie relatives aux obligations résultant de son mandat, se conformer aux règles légales de cumul des mandats, informer le Conseil d'Administration en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration et d'Assemblée Générale, s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil d'Administration avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel.

9. Rôle, fonctionnement et évaluation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Taux moyen annuel de présence des membres : 92,86 %.

La relecture de ce rapport du Président, puis le débat qui s'est instauré à l'occasion de son approbation, permettent au Conseil d'Administration d'analyser le travail réalisé au cours de chaque exercice et sa manière de fonctionner. Le Conseil d'Administration considère que cela tient lieu de procédure d'évaluation des travaux du Conseil d'Administration et respecte sur ce point l'esprit des recommandations MiddleNext.

10. Mise en place de comités

Nous vous rappelons que les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé sont tenues de mettre en place un Comité d'Audit.

Le Conseil d'Administration du 14 juin 2013 a décidé de la création d'un Comité d'Audit.

Le Conseil d'Administration du 5 septembre 2013 a arrêté la composition, les attributions et le fonctionnement du Comité d'Audit.

10.1. Composition du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de deux membres :

- Monsieur Henri DUFER, en sa qualité de représentant légal de la société Fondelys, Administrateur indépendant,
- Monsieur Michel ANGÉ, Administrateur indépendant.

Il est présidé par Monsieur Henri DUFER.

10.2. Réunions du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se réunit au moins trois fois par an et s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2015.

10.3. Missions du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est en charge d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière,
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- du contrôle légal des comptes sociaux et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes,
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

II. Principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

A. Cumul contrat de travail et mandat social

Monsieur Marc REBOUAH exerce les fonctions de Président et de Directeur général.

Mademoiselle Corinne REBOUAH, Administrateur, bénéficie d'un contrat de travail au titre de ses fonctions techniques séparées postérieures à la prise de mandat.

Monsieur Frédéric VACHER, Administrateur, quant à lui bénéficie d'un contrat de travail au titre de ses fonctions techniques séparées antérieures à la prise de mandat.

B. Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

1. Rémunération fixe et variable

La rémunération fixe du Président-directeur général est déterminée par le Conseil d'Administration en fonction de critères objectifs de marché. En principe, le Président-directeur général ne perçoit pas de rémunération variable.

Néanmoins, le Conseil d'Administration, pour tenir compte des performances du Groupe, peut attribuer exceptionnellement une prime au Président-directeur général.

Mademoiselle Corinne REBOUAH et Monsieur Frédéric VACHER sont rémunérés au titre des fonctions salariées qu'ils exercent au sein de la Société à des conditions de marché.

Monsieur Marc REBOUAH, Mademoiselle Corinne REBOUAH et Monsieur Frédéric VACHER bénéficient d'un véhicule de fonction.

La publication des informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de Commerce est mentionnée au rapport de gestion.

2. Jetons de présence

Conformément aux dispositions légales, le montant des jetons de présence est voté par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et est ensuite réparti aux Administrateurs par le Conseil d'Administration, sur proposition de son Président.

Pour l'exercice 2015, le Conseil d'Administration réuni le 14 décembre 2015, a réparti, sur la proposition du Président du Conseil, le montant des jetons de présence voté par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2015.

3. Indemnités de départ

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou au titre d'une clause de non concurrence.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune rémunération différée, indemnité de départ ou engagement de retraite.

4. Régimes de retraite supplémentaires

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas de régimes de retraite supplémentaires.

5. Stock-options et attribution gratuite d'actions

Dans le cadre de sa politique de rémunération et de motivation de ses dirigeants et salariés, la Société a mis en place l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions dont certains Administrateurs sont bénéficiaires.

Les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ne sont pas liés à des critères de performances.

Au 31 décembre 2015, il n'y a plus de plans d'options en cours.

III. Pouvoirs du Directeur général

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur général.

IV. Description synthétique des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

Le contrôle interne est un ensemble de processus définis et mis en œuvre par le Directeur général, les Directeurs généraux opérationnels, la Direction générale en charge des finances du Groupe ainsi que le personnel destiné à l'encadrement.

L'objectif du contrôle interne est la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité de l'entreprise et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans le domaine comptable et le domaine financier, la conformité aux lois et règlements en vigueur.

Un système de contrôle interne, aussi performant soit-il, ne peut fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

La société Tessi SA, dont l'activité est celle d'une société holding, et la société Tessi Services (filiale à 100 % de Tessi SA), créée en 2008 et qui est en charge des domaines fiscaux, comptables, juridiques, sociaux et informatiques, présentent les caractéristiques suivantes :

A. Description synthétique de l'organisation comptable et du contrôle de gestion

L'ensemble des comptabilités des filiales du Groupe Tessi est tenu par du personnel Tessi SA et Tessi Services, tous basés à Grenoble, à l'exception des sociétés CPoR Devises et des sociétés basées à l'étranger.

Ce service est dirigé par un chef comptable, rattaché au Directeur général en charge des finances du Groupe Tessi, lui-même reportant directement au Président-directeur général du Groupe Tessi.

1. Production des états comptables, fiscaux (conformément aux dispositions légales)

Les services comptables du Groupe Tessi sont eux-mêmes subdivisés en différents départements et doivent appliquer les procédures écrites existantes :

1.1. Comptabilité générale

Suivi de comptabilité, déclarations fiscales, arrêtés comptables, élaboration d'un reporting mensuel.

1.2. Service trésorerie

Gestion des décaissements et encaissements du Groupe, établissement de l'ensemble des rapprochements bancaires, établissement des tableaux de bord de trésorerie et des prévisionnels de trésorerie, gestion administrative des comptes bancaires (ouverture, fermeture, procurations).

Les autorisations de signatures bancaires pour effectuer des décaissements sont quasiment, sauf cas particuliers, spécifiques et bien identifiées, exclusivement centralisées au niveau de Tessi SA et Tessi Services.

1.3. Service fournisseurs

Réception des factures fournisseurs pour l'ensemble des sociétés du Groupe, imputation des charges en comptabilité.

Les procédures de « Bon à payer » sont extrêmement rigoureuses et se situent au niveau des Directions générales opérationnelles, ou le cas échéant, des Directions régionales selon le niveau et la nature de la dépense.

1.4. Service relance / pré-contentieux

Relance des créances clients (à l'écrit et par téléphone), actions de pré-contentieux (mise en demeure, injonction de paiement auprès du Tribunal de Commerce, signification par voie d'huissier...).

2. Production du reporting mensuel

2.1. Compte de résultat

Le service contrôle de gestion du Groupe Tessi est en charge de la production du reporting mensuel. Il s'agit en fait d'un tableau de bord indiquant pour l'ensemble des sociétés regroupées par métier un compte d'exploitation détaillé.

Ce reporting mensuel a pour vocation :

- de tirer les écarts entre les réalisations de l'année en cours et les objectifs qui ont été fixés en début d'année,
- de suivre de manière détaillée et / ou globale l'évolution, mois par mois, de la rentabilité.

2.2. Tableau des salaires

Le service paie et le service contrôle de gestion produisent un tableau des salaires permettant mensuellement de détailler, avec la même finesse que celle utilisée pour le compte d'exploitation, les frais de personnels et leur décomposition en rubrique de paie, ainsi que l'évolution des effectifs.

Cette organisation en unité opérationnelle permet d'effectuer un suivi au niveau du centre de production et de la filiale, et d'avoir des regroupements par régions et métiers. Chaque unité opérationnelle est rattachée à un chef de centre de production, lui-même rattaché à un Directeur régional (le cas échéant selon les métiers), lui-même rattaché au Directeur général métier. Ce reporting mensuel sert également à la Direction générale en charge des finances du Groupe ainsi qu'au Président-directeur général.

3. États consolidés

Le Groupe Tessi produit des états financiers consolidés tous les 6 mois dans le cadre des arrêtés semestriels et annuels.

Cette consolidation est effectuée par un service dédié et formé aux techniques de consolidation. Ce service est assisté, dans le cadre de ce processus de consolidation, par un cabinet d'expertise comptable dont les compétences permettent de sécuriser cette production. Pour l'évaluation des engagements de retraite et médailles du travail, la Société fait appel à un actuair.

4. Facturation

La facturation est sous la responsabilité des services administratifs de chaque Direction générale métier. Cette facturation fait l'objet d'un contrôle mensuel par les services comptables et contrôle de gestion du Groupe Tessi.

5. Contrôle de gestion métiers

La Société est dotée d'un service de contrôle de gestion Groupe qui analyse le reporting mensuel. Nos trois métiers sont également dotés d'un contrôle de gestion opérationnel visant à s'assurer du respect des procédures internes en vigueur, du bon établissement de la facturation et de la mise en place de tous les outils nécessaires aux Directions générales opérationnelles contribuant ainsi à un suivi efficace et rigoureux de leurs activités.

B. Description synthétique de l'organisation sociale

Tessi Services est également en charge de l'élaboration des bulletins de paie, déclarations sociales et du suivi des dossiers du personnel pour l'ensemble des salariés du Groupe Tessi à l'exception des sociétés basées à l'étranger.

Chacun des gestionnaires de paie est en relation avec les responsables de production des filiales lui permettant de pouvoir prendre en compte tous les éléments variables pouvant impacter le traitement de la fiche de paie. Le responsable du service paie est rattaché au Directeur général en charge des finances du Groupe.

Tessi Services est aussi en charge de l'élaboration des contrats de travail pour l'ensemble des salariés du Groupe ainsi que de l'organisation des réunions avec l'ensemble des partenaires sociaux.

C. Description synthétique de l'organisation juridique

Tessi Services assiste les Directions générales opérationnelles française dans le cadre de la revue des contrats commerciaux et assure la gestion des dossiers contentieux.

Le service juridique est par ailleurs, en charge de tous les aspects disciplinaires au niveau social ainsi que de toutes les procédures de licenciement pour le périmètre France. Il intervient aussi

auprès des Directions opérationnelles en tant que support sur les sujets de droit social collectif (instances représentatives du personnel, négociations collectives...).

En outre, il assure, pour le compte des filiales françaises, l'ensemble du secrétariat juridique, l'élaboration et la revue des baux commerciaux, ainsi que le suivi des contrats d'assurance du Groupe. S'agissant des filiales étrangères, le service juridique assure la coordination entre la Direction Générale en charge de finances et les conseils et responsables locaux en charge de sujets Corporate.

Ce service est dirigé par le Directeur juridique, lui-même rattaché au Directeur général en charge des finances.

En synthèse, l'organisation des procédures de contrôle interne est basée sur :

- une forte séparation des tâches entre les services fonctionnels de Tessi SA et Tessi Services et les Directions opérationnelles,
- une répartition claire des rôles chez Tessi SA et Tessi Services,
- une homogénéité dans le traitement de l'information sur l'ensemble des filiales du Groupe, tout en respectant les spécificités de chacune d'elles.

Une telle organisation crée les conditions d'un bon environnement de contrôle.

Cet environnement de contrôle détermine le niveau de sensibilisation du personnel à la nécessité du contrôle et constitue le fondement de tous les autres éléments de contrôle interne en imposant discipline et organisation.

La formalisation de procédures contribue à renforcer l'environnement du contrôle avec une forte centralisation en contre partie de la délégation donnée aux opérationnels.

Il est précisé que la filiale CPoR Devises est dotée de systèmes et méthodes de contrôle qui lui sont propres, compte tenu des spécificités comptables et réglementaires liées à son activité financière, elle-même supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Un rapport spécifique sur le contrôle interne est présenté deux fois par an au Conseil de Surveillance de cette société.

D. Procédures de gestion des risques mises en place par la Société

Concernant les procédures de gestion des risques mises en place par la Société, nous vous renvoyons à notre rapport de gestion.

V. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont définies aux articles 10, 12, 13, et 26 à 31 des statuts sociaux.

VI. Publication des informations concernant la structure du capital et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations relatives à la structure du capital et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnées au point XVII du rapport de gestion.

Le Président du Conseil d'Administration

Marc REBOUAH

Annexe V : rapport du Conseil d'Administration

sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous des informations relatives :

I. Aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital

L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2015 a :

- autorisé la Société à augmenter, dans la limite de 3 millions d'euros en nominal (et de 50 millions d'euros pour les émissions dont le titre primaire est un titre de créance notamment obligataire), son capital social par émission de toutes valeurs mobilières, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, selon les cas, avec délégation au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de décider lesdites émissions,
- dans le délai de vingt-six mois susvisé, autorisé le Conseil d'Administration à l'effet de fixer, selon les modalités arrêtées par ladite Assemblée Générale, le prix d'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital,
- autorisé pour une durée de vingt-six mois, le Conseil d'Administration à émettre des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour rémunérer des apports en nature,
- autorisé pour une durée de vingt-six mois le Conseil d'Administration à augmenter le capital social de la Société, dans la limite de 10 % de son capital social (tel qu'existant au jour de la mise en œuvre de ladite délégation par le Conseil d'Administration) par émission de toutes valeurs mobilières, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- autorisé pour une durée de vingt-six mois le Conseil d'Administration à augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres,
- autorisé pour une durée de vingt-six mois le Conseil d'Administration à augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital exposée ci-dessus, en cas de demandes excédentaires de souscription, le tout dans les conditions de l'article L.225-135-1 du Code de Commerce,

- autorisé le Conseil d'Administration à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des Actionnaires, des actions et/ou autres valeurs mobilières de la Société auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières émises par une ou des sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social et/ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital de la Société,
- autorisé pour une durée de vingt-six mois le Conseil d'Administration à procéder sur ses seules décisions, à une augmentation de capital réservée à l'ensemble des salariés de la Société et des sociétés de son Groupe.

II. À l'usage fait au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessus

Aucune de ces délégations n'a été utilisée au cours de l'exercice 2015.